|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/1161 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  22 décembre 2021  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation   
des Règlements concernant les véhicules**

**185e session**

Genève, 23-25 novembre 2021

**Rapports**

**du** **Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa 185e session**

du Comité d’administration de l’Accord de 1958   
sur sa soixante-dix-neuvième session

**du Comité exécutif de l’Accord de 1998   
sur sa soixante-deuxième session**

du Comité d’administration de l’Accord de 1997   
sur sa quatorzième session

Table des matières

*Page*

**A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant   
les véhicules**

I. Participation 6

II. Déclarations liminaires 6

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 7

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) 7

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (AC.2)   
(point 2.1 de l’ordre du jour) 7

B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour) 9

C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives   
aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour) 10

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour) 10

A. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (121e session,   
12-16 avril 2021) (point 3.1 de l’ordre du jour) 10

B. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)   
(quatre-vingt-quatrième session, 26-30 avril 2021) (point 3.2 de l’ordre du jour) 10

C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-neuvième session,   
17-21 mai 2021) (point 3.3 de l’ordre du jour) 11

D. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA)   
(dixième session, 25-28 mai 2021) (point 3.4 de l’ordre du jour) 11

E. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (quatre-vingt-troisième session,   
1er-4 juin 2021) (point 3.5 de l’ordre du jour) 11

F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l’ordre du jour) 11

1. Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) (soixante-quatorzième   
session, 15-17 septembre 2021) (point 3.6.1 de l’ordre du jour) 11

2. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA)   
(onzième session, 27 septembre-1er octobre 2021) (point 3.6.2 de l’ordre du jour) 11

3. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (122e session,   
12‑15 octobre 2021) (point 3.6.3 de l’ordre du jour) 12

4. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)   
(quatre‑vingt‑cinquième session, 26-29 octobre 2021) (point 3.6.4 de l’ordre du jour) 12

5. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (quatre-vingt-quatrième   
session, 19 novembre 2021) (point 3.6.5 de l’ordre du jour) 13

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour) 13

A. État de l’Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour) 13

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives   
aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2 de l’ordre du jour) 13

1. Reproduction de normes privées et renvoi à celles-ci dans les Règlements ONU,   
les Règlements techniques mondiaux ONU (RTM ONU) et les Règles de l’ONU   
(point 4.2.1 de l’ordre du jour) 13

2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU annexés   
à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour) 14

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule   
(IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour) 14

D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour) 14

E. Élaboration d’une base de données pour l’échange d’informations concernant   
l’homologation de type (DETA) (point 4.5 de l’ordre du jour) 14

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le GRE (point 4.6 de l’ordre du jour) 15

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le GRSG (point 4.7 de l’ordre du jour) 16

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le GRSP (point 4.8 de l’ordre du jour) 16

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le GRPE (point 4.9 de l’ordre du jour) 17

J. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le GRVA (point 4.10 de l’ordre du jour) 17

K. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants,   
soumis par les groupes de travail (point 4.11 de l’ordre du jour) 17

L. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants,   
soumis par le secrétariat (point 4.12 de l’ordre du jour) 17

M. Examen de propositions de nouveaux Règlements ONU soumises par les groupes   
de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.13 de l’ordre du jour) 18

N. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules   
(R.E.3), soumise pour examen au Forum mondial par les groupes de travail   
(point 4.14 de l’ordre du jour) 18

O. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification commune   
des catégories de sources lumineuses (R.E.5) (point 4.15 de l’ordre du jour) 18

P. Propositions en suspens d’amendements à des Règlements ONU existants, soumises   
par les groupes de travail au Forum mondial (point 4.16 de l’ordre du jour) 18

Q. Propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles (point 4.17 de l’ordre du jour) 18

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour) 19

État de l’accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1   
(point 5.1 de l’ordre du jour) 19

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition   
dans la réglementation nationale ou régionale des Règlements ONU ou RTM ONU en vigueur   
(point 6 de l’ordre du jour) 19

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l’ordre du jour) 19

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour) 19

B. Mise à jour des Règles existantes annexées à l’Accord de 1997   
(point 7.2 de l’ordre du jour) 20

C. Amendements à l’Accord de 1997 (point 7.3 de l’ordre du jour) 20

D. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997   
(point 7.4 de l’ordre du jour) 20

E. Mise à jour de la Résolution d’ensemble no 6 (R.E.6), relative aux prescriptions   
applicables au matériel d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs   
et à la supervision des centres d’essai (point 7.5 de l’ordre du jour) 20

F. Conformité des véhicules pendant leur durée de vie (point 7.6 de l’ordre du jour) 20

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour) 20

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut   
et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour) 20

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions   
techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des RTM ONU adoptées   
dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l’ordre du jour) 20

C. Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du plan mondial   
de la Décennie d’action pour la sécurité routière 2021-2030 (point 8.3 de l’ordre du jour) 21

D. Documents destinés à la publication (point 8.4 de l’ordre du jour) 21

XI. Hommages 22

XII. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour) 22

**B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)**

XIII. Constitution du Comité d’administration (AC.1) (point 10 de l’ordre du jour) 22

XIV. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants   
et propositions de nouveaux Règlements − Vote de l’AC.1 (point 11 de l’ordre du jour) 22

**C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)**

XV. Constitution du Comité exécutif (AC.3) (point 12 de l’ordre du jour) 26

XVI. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports des Parties contractantes   
sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la réglementation nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour) 26

XVII. Examen et mise aux voix par le Comité exécutif de projets de RTM ONU ou de projets   
d’amendements à des RTM ONU existants, s’il y a lieu (point 14 de l’ordre du jour) 27

XVIII. Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des RTM ONU admissibles,   
s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour) 27

XIX. Examen d’amendements aux Résolutions mutuelles nos 1 (R.M.1) et 2 (R.M.2)   
(point 16 de l’ordre du jour) 28

XX. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM ONU   
qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s’il y a lieu (  
point 17 de l’ordre du jour) 28

XXI. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail   
(point 18 de l’ordre du jour) 28

XXII. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements   
à des RTM ONU existants (point 19 de l’ordre du jour) 29

A. RTM ONU no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions   
des motocycles (WMTC)) (point 19.1 de l’ordre du jour) 29

B. RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles) (point 19.2 de l’ordre du jour) 29

C. RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 19.3 de l’ordre du jour) 29

D. RTM ONU no 8 (Systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle)   
(point 19.4 de l’ordre du jour) 30

E. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 19.5 de l’ordre du jour) 30

F. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) − Phase 2)   
(point 19.6 de l’ordre du jour) 30

G. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières   
et véhicules utilitaires légers − Phase 2) (point 19.7 de l’ordre du jour) 31

H. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 19.8 de l’ordre du jour) 31

I. RTM ONU no 18 (Systèmes d’autodiagnostic des véhicules à moteur à deux   
ou trois roues) (point 19.9 de l’ordre du jour) 32

J. RTM ONU no 19 (Procédure de mesure des émissions par évaporation dans le cadre   
de la procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules   
utilitaires légers (WLTP EVAP)) (point 19.10 de l’ordre du jour) 32

K. RTM ONU no 20 (Sécurité des véhicules électriques) (point 19.11 de l’ordre du jour) 32

L. RTM ONU no 21 (Détermination de la puissance des véhicules électriques)   
(Véhicules électriques et environnement) (point 19.12 de l’ordre du jour) 33

M. Projet de RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux (point 19.13   
de l’ordre du jour) 33

N. Projet de RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite  
 au niveau mondial (point 19.14 de l’ordre du jour) 33

O. Proposition de projet de RTM ONU sur la durabilité des batteries des véhicules   
(Véhicules électriques et environnement) (point 19.15 de l’ordre du jour) 33

P. Proposition de projet de RTM ONU sur la durabilité des dispositifs de traitement aval   
pour véhicules à deux ou trois roues (prescriptions d’efficacité en matière   
d’environnement et de propulsion applicables aux véhicules de la catégorie L)   
(point 19.16 de l’ordre du jour) 34

Q. Proposition de projet de RTM ONU sur les émissions de particules par les freins   
(point 19.17 de l’ordre du jour) 34

XXIII. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou se poursuivre   
(point 20 de l’ordre du jour) 34

A. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux   
(point 20.1 de l’ordre du jour) 34

B. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 20.2 de l’ordre du jour) 34

C. Enregistreur de données de route (point 20.3 de l’ordre du jour) 34

XXIV. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour) 35

**D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)**

XXV. Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour l’année 2021   
(point 22 de l’ordre du jour) 35

XXVI. Amendements aux Règles annexées à l’Accord de 1997 (point 23 de l’ordre du jour) 35

XXVII. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997 (point 24 de l’ordre du jour) 35

XXVIII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour) 35

Annexes

I. List of informal documents (WP.29-185-…) distributed without a symbol during   
the 185th session 36

II. World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29): Working Parties,   
Informal Working Groups and Chairs on 1 November 2021 37

III. Draft calendar of sessions for 2022 40

IV. Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates 41

V. Safer vehicles of the global plan for the decade of action for road safety 2021-2030 44

I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 185e session du 23 au 25 novembre 2021[[1]](#footnote-2), sous la présidence de M. A. Erario (Italie). Étaient représentés à cette session, conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Congo, Égypte, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse et Tunisie. L’Union européenne était également représentée. Était aussi représentée une organisation internationale, l’Union internationale des télécommunications (UIT). Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Association pour la limitation des émissions par catalyseur (AECC), Consumers International (CI), Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)[[2]](#footnote-3), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Fédération internationale de l’automobile (FIA), Fédération des associations européennes de motocyclistes, Groupe de travail « Bruxelles 1952 » (GTB), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), Union internationale des transports routiers (IRU), Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) et Society of Automotive Engineers (SAE). D’autres organisations non gouvernementales étaient représentées conformément à l’article premier, alinéa d) : American Automotive Policy Council (AAPC), Secure America’s Future Energy (SAFE) et World Bicycle Industry Association (WBIA). D’autres organisations non gouvernementales, ainsi que des entités du secteur privé, des experts indépendants et des observateurs étaient également représentés, notamment le Projet euro-méditerranéen de soutien aux transports et le Comité européen de normalisation (CEN).

II. Déclarations liminaires

2. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur de la Division des transports durables, M. Y. Li, a informé le WP.29 de la promotion de M. E. Gianotti au poste P-4 vacant de secrétaire du GRSG. Du fait de cette promotion, le poste P-3 de secrétaire du GRSP est devenu vacant. M. Li a informé les participants à la session que le processus de recrutement venait d’être lancé et que l’avis de vacance correspondant serait publié prochainement. Il a rappelé la stratégie du Secrétaire général en faveur de l’égalité des sexes et l’engagement pris par la Secrétaire exécutive de veiller à ce que les effectifs du secrétariat soient équitablement répartis entre les sexes et géographiquement, ce qui n’était pas encore le cas au sein de la Division. Il a demandé aux représentants de contribuer à diffuser l’avis de vacance de poste auprès de candidats potentiels et d’encourager les femmes remplissant les conditions requises à faire acte de candidature. Il a également informé les participants que le Secrétaire du WP.29 enverrait par courrier électronique l’avis de vacance de poste et la demande visant à contribuer à encourager les candidatures féminines.

3. Le Directeur a présenté les nouveaux membres du personnel, à savoir Mme M. Archer (P-2) et Mme L.Mueller (Administratrice auxiliaire), qui avaient récemment intégré l’équipe du secrétariat du WP.29. Il a remercié l’Allemagne pour le financement du poste d’administrateur auxiliaire.

4. M. Li a souligné le rôle primordial de la Section des Règlements concernant les véhicules et des innovations dans le domaine des transports s’agissant de sa contribution au renforcement de la sécurité routière et à la lutte contre les changements climatiques, qui figurent parmi les grandes priorités de la stratégie du Comité des transports intérieurs. Compte tenu de son récent renforcement, la Section serait désormais mieux armée pour relever ces défis.

5. Le Président du WP.29, M. A. Erario (Italie), a remercié le Directeur de la Division pour son intervention et a exprimé le souhait que les réunions en présentiel puissent reprendre l’année prochaine avec tous les participants.

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1160 et Add.1  
Documents informels WP.29-185-03 et WP.29-185-04.

6. Le WP.29 a pris note des procédures spéciales mises en place durant la pandémie de COVID-19, adoptées selon la procédure d’approbation tacite le 12 novembre 2021. Il a été informé des résultats du vote par écrit, qui a eu lieu du 16 au 19 novembre 2021 pour les points de l’AC.1 et de l’AC.3 qu’il était prévu de mettre aux voix conformément à l’ordre du jour de sa 185e session, ainsi que de la procédure de vote en direct pour les points du WP.29, de l’AC.1 et de l’AC.3, qui devait avoir lieu les 23 et 24 novembre 2021, à l’occasion de sessions en ligne avec interprétation.

7. Le WP.29 a adopté l’ordre du jour provisoire annoté (ECE/TRANS/WP.29/1160 et Add.1 et WP.29-185-04) et l’ordre d’examen des points (WP.29-185-03) pour sa 185e session.

8. La liste des documents informels figure à l’annexe I du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour)

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour)

9. La 137e session de l’AC.2 (22 novembre 2021) a été présidée par M. A. Erario (Italie), Président du Forum WP.29. Y ont participé, conformément à l’article 29 du mandat et du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690/Rev.2), les Présidents du GRBP (France), du GRE (Finlande), du GRPE (Pays-Bas), du GRSG (Italie) et du GRSP (États‑Unis d’Amérique), les Vice-Présidents du GRBP (Fédération de Russie), du GRE (Pays-Bas), du GRPE (Royaume‑Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord), du GRSG (suppléé par le représentant du Canada), du GRSP (République de Corée) et du GRVA (Chine et Japon), le Président et les Vice-Présidents du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) (États-Unis d’Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Japon), le Président du Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4) (Fédération de Russie) et le Vice‑Président du WP.29 (Fédération de Russie), ainsi que les représentants de l’Union européenne.

10. Avant sa réunion prévue le 22 novembre 2021, l’AC.2 avait tenu le 2 novembre 2021, en ligne, une réunion informelle exceptionnelle sur les procédures spéciales à suivre pendant la pandémie de COVID-19 pour assurer la continuité des activités du WP.29 et de ses organes subsidiaires.

11. L’AC.2 a pris note des procédures spéciales mises en place durant la pandémie de COVID-19, adoptées selon la procédure d’approbation tacite le 12 novembre 2021, et il a été informé des résultats du vote par écrit, qui avait eu lieu du 16 au 19 novembre 2021 pour les points de l’AC.1 et de l’AC.3 qu’il était prévu de mettre aux voix conformément à l’ordre du jour de la 185e session du WP.29.

12. Le 9 juillet 2021, l’AC.2 a tenu en ligne une autre réunion informelle exceptionnelle pour discuter de l’avenir de la base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA). Il a été question de faire évoluer cet outil pour répondre aux besoins des Parties contractantes aux accords de 1997 et de 1998. Il a également été question de fonctionnalités supplémentaires pour l’échange d’informations sur les technologies et les logiciels relatifs aux véhicules automatisés, qui pourraient présenter un intérêt pour les Parties contractantes à l’Accord de 1998. L’AC.2 a estimé que pour l’instant la réflexion sur cette question devait se poursuivre dans le groupe de travail informel de la DETA. L’AC.2 a vivement encouragé les Parties contractantes aux trois accords dont s’occupe le WP.29, en particulier les Parties aux accords de 1997 et de 1998, à participer aux prochaines réunions du groupe de travail informel.

13. L’AC.2 a repris l’examen de la question de la nomination et de l’élection des présidents et des vice-présidents des groupes d’experts relevant du WP.29. Il a recensé un certain nombre de solutions susceptibles d’équilibrer la répartition géographique à cet égard et de mieux rendre compte de l’envergure mondiale du WP.29. Il a décidé de consacrer une session spéciale à cette question avant la session suivante.

14. L’AC.2 a examiné le calendrier des réunions prévues en 2022. Il a instamment demandé au secrétariat de reporter la session de mai 2022 du GRVA et la session de novembre 2022 du WP.29 à des dates susceptibles de permettre une large participation des délégations.

15. L’AC.2 a repris l’examen de la question des risques de violation des droits d’auteur ou des droits de propriété intellectuelle (voir ECE/TRANS/WP.29/1159, par. 16). Il a invité le secrétariat à préparer une note succincte expliquant les obligations des auteurs des documents et des présentations soumises aux réunions du WP.29, de ses organes subsidiaires et de ses groupes de travail informels pour examen. Ce point étant considéré comme une question se posant à l’échelle de l’Organisation, l’AC.2 a invité le secrétariat à consulter le Bureau des affaires juridiques (OLA) à New York.

16. L’AC.2 a examiné le projet de programme de travail pour 2022, qui était élaboré à partir des contributions des GR. Il a fait observer que ce document pourrait être modifié après la prochaine session du GRSP, prévue en décembre 2021. L’AC.2 a pris note du projet de programme de travail de l’Union européenne présenté par la Commission européenne concernant les activités intéressant le WP.29. Il a décidé de consacrer une session spéciale à l’examen du programme de travail tel qu’établi par le secrétariat avant sa prochaine session. L’AC.2 a accueilli favorablement la liste des priorités pour 2023, qui pourrait constituer la base du prochain programme de travail.

17. L’AC2 a discuté de la coordination des travaux sur les systèmes de conduite automatisée. Pour assurer une harmonisation à l’échelle mondiale, il a décidé de répartir les tâches comme suit :

a) En premier lieu, le GRVA et le groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes (groupe FRAV) détermineront les éventuelles conditions d’activation de feux de signalisation des systèmes de conduite automatisée et feront des recommandations au GRE sur la question de savoir à qui les signaux lumineux sont destinés (conducteurs d’autres véhicules et autres usagers de la route) et d’où (à l’avant, à l’arrière, sur le côté, par exemple) ils doivent être visibles ;

b) Il incombera ensuite au GRE (et à l’équipe spéciale des prescriptions de signalisation pour les véhicules automatisés/autonomes ou à un groupe de travail) d’harmoniser les prescriptions techniques applicables aux feux des systèmes de conduite automatisée *au vu des conditions visées à l’alinéa a)*. Le GRE précisera les prescriptions concernant ces feux et leur installation si nécessaire, en coopération avec le GRVA (et le groupe FRAV) ;

c) Le GRE et le GRVA (et leurs groupes de travail informels respectifs) harmoniseront la proposition relative aux feux des systèmes de conduite automatisée, si nécessaire.

*Nota : L’AC.2, en consultation avec les Présidents du GRVA et du GRE, confirmera les délais à sa session de mars 2022.*

18. L’AC.2 a approuvé pour les deux prochaines années, en vertu de l’alinéa d) de l’article premier, la participation de la Self-Driving Coalition for Safer Streets aux travaux du WP.29 et de ses organes subsidiaires.

19. À l’initiative du Président, en vertu de l’alinéa e) de l’article premier, l’AC.2 a invité la Clean Air Association à présenter ses activités à la prochaine session du GRPE. À l’initiative du Président, en vertu de l’alinéa e) de l’article premier, l’AC.2 a invité Automotive Open System Architecture (AUTOSAR) à présenter ses activités à la prochaine session du GRVA.

20. L’AC.2 a été informé des résultats de la troisième session du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents (ITS), qui s’est tenue le 19 novembre 2021. Il a salué l’organisation, par le secrétariat, d’une série de webinaires sur les activités menées dans le cadre de la version révisée du plan d’action de la CEE sur les systèmes de transport intelligents. L’AC.2 a accepté que le groupe de travail informel se réunisse plus souvent. Sa prochaine réunion est prévue en juin 2022.

21. L’AC.2 a recommandé à l’AC.4 de ne pas tenir de réunion.

22. Le représentant de l’OICA s’est exprimé sur la question de l’éventuelle activation de feux de signalisation des systèmes de conduite automatisée (voir le paragraphe 17 ci-dessus), estimant que ce sujet devrait faire l’objet d’une coordination étroite avec le WP.1 afin d’éviter d’éventuelles contradictions.

B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/1/Rev.2,  
Documents informels WP.29-175-01 et WP.29-175-02.

23. Le Secrétaire du WP.29 a présenté la liste des groupes de travail, des groupes de travail informels et des présidents (WP.29-185-01), ainsi que le calendrier des réunions du Forum mondial pour 2022 (WP.29-185-02). Il a également présenté la version révisée du le programme de travail en mettant en avant les principales priorités du WP.29, qui sont liées à la mise en œuvre de la stratégie du CTI jusqu’en 2030 et, entre autres, à l’automatisation des véhicules et à la protection de l’environnement (ECE/TRANS/WP.29/2021/1/Rev.2).

24. Les représentants des États-Unis d’Amérique et du Japon ont exprimé des réserves au sujet des dates de la session de novembre 2022 du Forum mondial et ont demandé que celles‑ci soient modifiées afin qu’ils puissent participer pleinement à cette session. Le représentant du Japon a également fait part de ses inquiétudes quant aux horaires des sessions du WP.29 et des groupes de travail en 2022, et a demandé à ce qu’ils soient fixés en tenant compte des fuseaux horaires du monde entier afin que la majorité des participants à distance puissent assister aux sessions à des heures raisonnables sans être soumis à des contraintes supplémentaires. Le Président du GRVA s’est dit préoccupé par le fait que la session du GRVA de mai 2022 n’était pas confirmée. Il a rappelé qu’il importait que le GRVA tienne une troisième session dans les douze mois précédant la session de juin 2022 du WP.29.

25. Le secrétariat a présenté le document informel WP.29-185-06, qui servira de base au programme de travail du Forum mondial et de ses organes subsidiaires pour 2022. Le WP.29 a noté que la liste actualisée des priorités du GRSP serait communiquée après la session de décembre 2021. Il a été informé que l’AC.2 tiendrait une session spéciale afin de procéder à un examen final du programme de travail avant son adoption à la session de mars 2022 du Forum mondial.

26. Le représentant de la Commission européenne a présenté le document informel WP.29-185-17, dans lequel figure une liste de priorités proposée par l’Union européenne concernant la sécurité et les véhicules automatisés/connectés ainsi que les émissions des véhicules à moteur.

27. Le WP.29 a adopté la version révisée du programme de travail sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/2021/1/Rev.2.

C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/151.

28. Le Président du GRVA a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2021/151, contenant une proposition d’actualisation du tableau 1 du Document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes. Le WP.29 a examiné et adopté la proposition, en supprimant les crochets.

29. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, en sa qualité de Coprésident du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents (STI), a rendu compte des résultats de la troisième session du groupe de travail informel, tenue le 19 novembre 2021. Il a souligné que de nombreuses délégations avaient assisté et participé activement à cette session, ce qui témoignait de l’intérêt considérable que suscitaient des questions telles que les infrastructures destinées à accueillir les véhicules intelligents. Il a ajouté que l’expert des États-Unis d’Amérique avait fait un exposé liminaire, et que le groupe avait passé en revue les activités réalisées en 2021 conformément à la nouvelle feuille de route de la CEE concernant les STI, adoptée par le Comité des transports intérieurs à sa session de février 2021. Il a salué la contribution de la délégation de l’OICA à l’élaboration de définitions concernant les STI et remercié le secrétariat d’avoir organisé des webinaires sur des questions liées aux mesures nos 5, 6 et 7 de la feuille de route. L’intervenant a proposé que le Forum mondial autorise la direction du groupe de travail informel à coordonner la préparation d’une manifestation parallèle sur le thème « L’avenir de l’électrification et de l’automatisation des véhicules », à l’occasion du soixante-quinzième anniversaire du CTI en 2022, et qu’il autorise le groupe de travail informel à représenter le WP.29 au colloque Future Networked Car (La voiture connectée de demain) organisé conjointement par la CEE et l’UIT. Il a indiqué que le groupe de travail informel des STI avait désigné M. T. Naono (Japon) comme Coprésident à la suite de la démission de son prédécesseur, M. T. Korenori.

30. Le Forum mondial a entériné le rapport sur les activités du groupe de travail informel des STI et approuvé les deux propositions présentées par son Coprésident.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour)

A. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (121e session, 12-16 avril 2021) (point 3.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/100.

31. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSG sur la 121e session de son groupe et a adopté le rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/100).

B. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (quatre-vingt-quatrième session, 26-30 avril 2021) (point 3.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRE/84.

32. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRE sur la quatre-vingt-quatrième session de son groupe et a adopté le rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRE/84).

C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-neuvième session, 17-21 mai 2021) (point 3.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/69.

33. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSP sur la soixante‑neuvième session de son groupe et a adopté le rapport (ECE/TRANS/ WP.29/GRSP/69).

D. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (dixième session, 25-28 mai 2021) (point 3.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/10.

34. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRVA sur la dixième session de son groupe et a adopté le rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/10).

E. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (quatre-vingt-troisième session, 1er-4 juin 2021) (point 3.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRPE/83.

35. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRPE sur la quatre-vingt-troisième session de son groupe et a adopté le rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/83).

F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l’ordre du jour)

1. Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) (soixante-quatorzième session, 15-17 septembre 2021) (point 3.6.1 de l’ordre du jour)

36. Le Président du GRBP a rendu compte des résultats de la soixante-quatorzième session de son groupe (pour de plus amples informations, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRBP/72).

37. Parmi les principaux faits marquants, il a indiqué que le GRBP avait adopté un projet de nouveau Règlement ONU sur les pneumatiques à crampons et un nouveau projet de série 03 d’amendements au Règlement ONU no 117 qui introduit pour la première fois des prescriptions applicables aux pneumatiques usés.

38. Il a souligné que le GRBP avait décidé de mettre à jour le mandat de ses groupes de travail informels de l’incertitude des mesures et de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés. Le Forum mondial a noté que les mandats révisés étaient annexés au rapport du GRBP sur sa soixante-quatorzième session. Il a également noté que le GRBP avait accepté en principe de prolonger de deux ans le mandat du groupe de travail informel du RTM sur les véhicules à moteur silencieux (QRTV), sous réserve de la décision définitive que prendront à ce sujet le Comité de gestion (AC.3) ou leWP.29.

39. Le Forum mondial a noté que le GRBP avait réélu M. Serge Ficheux (France) Président et M. Andrei Bocharov (Fédération de Russie) Vice-Président pour les sessions du Groupe prévues en 2022.

2. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (onzième session, 27 septembre-1er octobre 2021) (point 3.6.2 de l’ordre du jour)

40. Le Président du GRVA a rendu compte des résultats de la onzième session de son groupe (pour de plus amples informations, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRVA/11).

41. Il a fait état de l’avancement des travaux des groupes de travail du GRVA sur l’automatisation, l’objectif étant de soumettre des propositions de lignes directrices pour les véhicules automatisés/autonomes en 2022.

42. Le Forum mondial a remercié le Japon et le secrétariat de continuer à organiser des ateliers sur l’application du Règlement ONU no 155. Il a noté que les dispositions du paragraphe 5.3 du Règlement ONU no 155 étaient désormais appliquées grâce à ces ateliers.

43. Le Forum mondial a noté que le GRVA avait achevé les activités qu’il avait entreprises comme suite à la résolution de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe et que le Groupe répondrait à la lettre reçue à ce sujet.

44. Il a pris note de l’invitation adressée au GRVA par le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) en vue de la tenue d’une session conjointe en 2022, et s’est déclaré favorable à cette initiative.

45. Le Forum mondial a noté que le GRVA avait réélu M. Richard Damm (Allemagne) Président et Mme Chen Chunmei (Chine) et M. Onoda Takao (Japon) Vice-Présidents pour les sessions du Groupe prévues en 2022.

3. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (122e session, 12‑15 octobre 2021) (point 3.6.3 de l’ordre du jour)

46. Le Président du GRSG a rendu compte des résultats de la 122e session du Groupe (pour de plus amples informations, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/ GRSG/101).

47. Le Forum mondial a noté que le GRSG avait adopté des amendements à 12 Règlements ONU (nos 39, 46, 55, 107, 116, 118, 121, 125, 160, 161, 162 et 163) ainsi que deux rectificatifs au Règlement ONU no 55.

48. Il a noté que le GRSG avait réélu M. Antonio Erario (Italie) Président et M. Kyle Hendershot (Canada) Vice-Président pour les sessions du Groupe prévues en 2022.

4. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (quatre‑vingt‑cinquième session, 26-29 octobre 2021) (point 3.6.4 de l’ordre du jour)

49. Le Président du GRE a rendu compte des résultats de la quatre-vingt-cinquième session de son groupe (pour de plus amples informations, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/85).

50. Il a souligné que le GRE avait adopté un vaste ensemble de propositions d’amendements aux Règlements ONU concernant les dispositifs (nos 148, 149 et 150) et aux Règlements ONU concernant l’installation (nos 48, 53, 74 et 86), dans le but de les rendre neutres sur le plan technologique et de définir des prescriptions d’essai objectives et fondées sur les caractéristiques fonctionnelles. Il a ajouté que, en raison des dispositions transitoires, cet ensemble de propositions serait examiné par le GRE à sa prochaine session en avril 2022, puis soumis aux sessions de juin 2022 du WP.29 et de l’AC.1.

51. Il a également indiqué que le GRE, après plusieurs débats et révisions, avait adopté les amendements suivants au Règlement ONU no 48 (Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse) :

a) Amendements relatifs aux projections sur la route de symboles d’aide à la conduite, ainsi que les amendements correspondants au Règlement ONU no 149 (Dispositifs d’éclairage de la route) ;

b) Amendements relatifs à l’apposition du logo du constructeur sur la surface interne de la plage réfléchissante des feux de signalisation, ainsi que les amendements correspondants au Règlement ONU no 148 (Dispositifs de signalisation lumineuse).

52. Il a indiqué que ces amendements seraient inclus dans l’ensemble plus vaste de propositions qui serait soumis aux sessions de juin 2022 du WP.29 et de l’AC.1.

53. Répondant à une question, le Président du GRE a précisé que les projections sur la route de symboles d’aide à la conduite dont il était question ne seraient visibles que par le conducteur, sans gêner les autres usagers de la route.

54. Le Forum mondial a noté que le GRE avait réélu M. Timo Kärkkäinen (Finlande) Président et M. Derwin Rovers (Pays-Bas) Vice-Président pour les sessions du Groupe prévues en 2022.

5. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (quatre-vingt-quatrième session, 19 novembre 2021) (point 3.6.5 de l’ordre du jour)

55. Le Président du GRPE (Pays-Bas) a rendu compte des résultats de la quatre‑vingt‑quatrième session de son groupe (pour de plus amples informations, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/84).

56. Il a souligné que le GRPE avait approuvé une proposition de nouveau RTM ONU sur la durabilité des batteries des véhicules, ainsi que le rapport technique correspondant, et des propositions de nouvelles séries d’amendements au Règlement ONU no 154 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP)).

57. Le Forum mondial a noté que le GRPE était convenu de mettre à jour le mandat et le règlement interne du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement (EVE) et avait désigné une nouvelle équipe temporaire qui dirigerait le groupe de travail informel des prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion (EPPR) jusqu’en juin 2022.

58. Le Forum mondial a noté que le GRPE avait réélu M. André Rijnders (Pays-Bas) Président et M. Duncan Kay (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) Vice‑Président pour les sessions du Groupe prévues en 2022.

59. Il a approuvé la prolongation du mandat du groupe de travail informel EVE jusqu’en janvier 2024 et a appuyé la désignation par le GRPE d’une équipe de direction temporaire pour le groupe de travail informel EPPR jusqu’en juin 2022.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour)

A. État de l’Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour)

60. Le secrétariat a informé le Forum mondial que la dernière mise à jour de l’état de l’Accord de 1958 (sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.29) était disponible en ligne à l’adresse <https://unece.org/status-1958-agreement-and-annexed-regulations>. Le Forum mondial a noté que les Parties contractantes devaient informer le secrétariat de toute modification à apporter au document sur l’état de l’Accord uniquement au moyen de la base de données en ligne (/343app). Le secrétariat a invité les Parties contractantes qui n’avaient pas encore désigné leur point de contact unique, à le faire dès que possible, afin d’obtenir une autorisation d’écriture pour la base de données.

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2 de l’ordre du jour)

1. Reproduction de normes privées et renvoi à celles-ci dans les Règlements ONU, les Règlements techniques mondiaux ONU (RTM ONU) et les Règles de l’ONU (point 4.2.1 de l’ordre du jour)

61. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour)

62. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/84,  
Document informel WP.29-185-10.

63. Le représentant du Japon, Président du groupe de travail informel de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule, a présenté une proposition pour la série 04 d’amendements au Règlement ONU no 0 (ECE/TRANS/WP.29/2021/84), c’est-à-dire la mise à jour (périodique) du Règlement et de son annexe 4, partie A, section I (Liste des prescriptions applicables aux fins d’une homologation universelle IWVTA (U-IWVTA). Il a également présenté une proposition d’amendement au document consistant à ajouter deux nouveaux paragraphes, 12.5 et 12.6, qui énoncent des dispositions transitoires. Il a invité le Forum mondial à examiner les deux documents en vue de les soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

64. Le représentant de la Commission européenne a informé le Forum mondial que l’Union européenne avait déjà tenu un vote sur le document ECE/TRANS/WP.29/2021/84. Il a expliqué qu’il n’était donc pas mandaté pour voter au nom de l’Union sur le document informel WP.29-185-10.

65. Le Forum mondial a décidé d’examiner les amendements proposés pour le document ECE/TRANS/WP.29/2021/84 en tant que complément à sa session de mars 2022.

66. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre du point 4.3 de l’ordre du jour et a recommandé que le document ECE/TRANS/WP.29/2021/84 soit transmis à l’AC.1 pour mise aux voix.

D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour)

67. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

E. Élaboration d’une base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA) (point 4.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)*:Documents informels WP.29-185-12, WP.29-185-13 et WP.29‑185‑14.

68. Le représentant de l’Allemagne, Président du groupe de travail informel de la base DETA, a présenté un rapport (WP.29-185-12) rendant compte des activités du groupe à sa dernière session, en novembre 2021. Il a indiqué que 33 Parties contractantes avaient désigné leur coordonnateur chargé de la DETA, qu’environ 12 400 agréments avaient été téléchargés par 13 Parties contractantes, qu’approximativement 5 560 fabricants figuraient dans la base de données et pouvaient y être sélectionnés par l’autorité d’homologation de type, et que 13 fabricants avaient accès à leurs propres homologations dans la DETA. Il a fait le point sur le développement des nouvelles fonctionnalités : l’identifiant unique, le téléchargement en masse et l’authentification à deux facteurs, qui permet d’améliorer la sécurité du système. Il a rendu compte des travaux de réflexion menés par le groupe sur l’éventuelle extension de la base DETA en vue de rendre le système plus attractif pour les Parties contractantes aux Accords de 1997 et 1998 et de l’état d’avancement du document de synthèse DETA sur la marque de l’identifiant unique.

69. Le représentant de l’OICA a précisé que, si l’identifiant unique s’appliquait par défaut à tous les Règlements ONU, les groupes de travail devaient recenser les Règlements ONU pour lesquels l’utilisation de l’identifiant unique n’était pas appropriée et ne devait pas être mise en œuvre. Il a également suggéré que le projet de contrat pour le développement du module d’identifiant unique soit revu avec les différents promoteurs du projet et que sa version définitive soit arrêtée dès que possible.

70. Le représentant de l’Allemagne, Président du groupe de travail informel de la base DETA, a présenté un projet de modification (WP.29-185-13) de la proposition de spécifications et de directives d’application relatives au module d’identifiant unique figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/2019/77. Le WP.29 a décidé d’examiner ce document sous une cote officielle à sa session de mars 2022.

71. Le WP.29 s’est penché sur les éventuelles extensions de la base DETA qui avaient été proposées. Le représentant des États-Unis d’Amérique a demandé que soient supprimées du rapport les parties du texte suggérant que les États-Unis d’Amérique avaient proposé ou soutenu l’élargissement de la base de données pour y inclure les Parties contractantes à l’Accord de 1998, ce que le WP.29 a accepté.

72. Les représentants du Japon ont rendu compte de l’état actuel des discussions sur les catalogues de scénarios au sein du groupe VMAD du GRVA, lesquelles se déroulaient encore à des niveaux très abstraits.

73. Le représentant des États-Unis d’Amérique a expliqué que le groupe FRAV étudiait encore, entre autres, la question de savoir si des scénarios étaient nécessaires pour la mise au point des systèmes de conduite automatisés ou pour l’évaluation de leurs performances.

74. Le représentant de l’OICA a rappelé que la base DETA avait été conçue à l’origine pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type. Elle n’était donc pas adaptée aux extensions qui impliqueraient de fait un logiciel de base de données totalement nouveau et distinct.

75. Le représentant des Pays-Bas s’est associé aux observations techniques du représentant de l’OICA concernant les fonctionnalités actuelles de la base DETA. Il a ajouté que le WP.29 devrait réfléchir à des moyens modernes d’échanger des informations.

76. Le Président du GRVA a suggéré que les groupes de travail informels du GRVA donnent leur avis sur le caractère nécessaire ou non de ces fonctionnalités. Il a invité le WP.29 à se pencher sur la question de savoir si les pays souhaitaient une approche centralisée pour échanger des informations ou une méthode décentralisée que tous les pays devraient mettre en œuvre.

77. Le représentant de la Suisse a déclaré qu’il était prématuré de s’intéresser aux détails. Il a conseillé d’en rester au niveau stratégique et de se concentrer sur les principes. Se disant favorable à la poursuite de la discussion, il a suggéré que le WP.29 adopte une approche moderne, flexible et dynamique pour aborder la question des progrès technologiques apportés par les systèmes de conduite automatisés.

78. Le WP.29 a invité le groupe de travail informel de la base DETA à analyser plus avant les solutions possibles et a remercié l’Allemagne de continuer à héberger la base de données.

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRE (point 4.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/85,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/86,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/87,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/88,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/89,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/90,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/91,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/92,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/93,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/94,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/95,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/96,  
Document informel WP.29-185-05.

79. Le Président du GRE a présenté les documents soumis au titre des points 4.6.1 à 4.6.4 de l’ordre du jour.

80. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.6.1 et 4.6.3 à 4.6.12 de l’ordre du jour et a recommandé de les transmettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

81. S’agissant du point 4.6.2 de l’ordre du jour, le Forum mondial a pris note du document WP.29-185-05, soumis par le représentant de l’OICA.

82. Le WP.29 a décidé de soumettre le document ECE/TRANS/WP.29/2021/86 à l’AC.1 pour mise aux voix compte tenu de l’amendement suivant :

Aux paragraphes 12.7.2 (deux fois) et 12.7.3 (une fois), remplacer « *1er septembre 2023* » par « *1er septembre 2024* ».

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRSG (point 4.7 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/97,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/98,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/99,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/100,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/101,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/152,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/102,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/103,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/104,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/105,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/153,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/106,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/107.

83. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.7.1 à 4.7.13 de l’ordre du jour et a recommandé de les transmettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRSP (point 4.8 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/108,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/109,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/110,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/112,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/113,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/114,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/115,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/116,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/117,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/118,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/119,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/120,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/121,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/122,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/123,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/124,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/125,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/126,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/127,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/157.

84. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.8.1 à 4.8.20 de l’ordre du jour et a recommandé de les transmettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRPE (point 4.9 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/128,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/129,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/130,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/131,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/132,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/133,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/134,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/135.

85. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.9.1 à 4.9.8 de l’ordre du jour et a recommandé de les transmettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

J. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRVA (point 4.10 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/136,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/137,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/138,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/139,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/140,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/141,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/142,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/143/Rev.1.

86. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.10.1 à 4.10.8 de l’ordre du jour et a recommandé de les transmettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

K. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants, soumis par les groupes de travail (point 4.11 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/111.

87. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif soumis au titre du point 4.11.1 de l’ordre du jour et a recommandé de le soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

L. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants, soumis par le secrétariat (point 4.12 de l’ordre du jour)

88. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

M. Examen de propositions de nouveaux Règlements ONU soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.13 de l’ordre du jour)

89. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

N. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), soumise pour examen au Forum mondial par les groupes de travail (point 4.14 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/2021/144.

90. Le Président du GRSG a présenté au titre du point 14.4.1 de l’ordre du jour le document ECE/TRANS/WP.29/2021/144, contenant une proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

91. Le WP.29 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2021/144.

O. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5) (point 4.15 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/2021/145.

92. Le WP.29 a adopté au titre du point 4.15.1 de l’ordre du jour l’amendement proposé pour la Résolution d’ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5). Il a noté que cet amendement entrerait en vigueur à la même date que les amendements aux Règlements ONU nos 37 et 128, adoptés au titre des points 4.6.1 et 4.6.4 de l’ordre du jour, respectivement.

P. Propositions en suspens d’amendements à des Règlements ONU existants, soumises par les groupes de travail au Forum mondial (point 4.16 de l’ordre du jour)

93. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

Q. Propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles (point 4.17 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/2021/146,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/147.

94. Le Président du GRSP a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2021/146 en tant que projet d’additif 1 à la Résolution mutuelle no 1. Ce document porte sur les spécifications relatives à la construction, la préparation et la certification du mannequin homme du 50e centile pour les essais de choc arrière (dispositif d’essai anthropométrique BioRID‑II UN). Il a expliqué que la conception du mannequin était décrite dans les grandes lignes, y compris les principales dimensions et la manière dont on les vérifie.

95. Le Président du GRPE a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2021/147, contenant une proposition de nouvel amendement à la Résolution mutuelle no 2, visant à harmoniser les définitions des systèmes de propulsion des véhicules avec celles du tout dernier amendement 6 au RTM no 15 et du Règlement ONU no 154.

96. Le WP.29 a examiné et approuvé les propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles soumises au titre des points 4.17.1 et 4.17.2 de l’ordre du jour et a demandé de les transmettre à l’AC.3 pour approbation définitive.

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour)

État de l’accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/1073/ Rev.31,  
Document informel WP.29-185-08.

97. Le WP.29 a décidé que les points 5.2 à 5.6 de l’ordre du jour, relatifs à l’Accord de 1998, devraient être examinés en détail au titre des points 15 à 20 de l’ordre du jour, concernant le Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition dans la réglementation nationale ou régionale des Règlements ONU ou RTM ONU en vigueur (point 6 de l’ordre du jour)

98. Le Forum mondial a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour en attendant que de nouveaux exposés soient présentés.

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: Document informel WP.29-185-15.

99. Le représentant du CITA, secrétaire du groupe de travail informel du contrôle technique périodique (PTI), a rendu compte au WP.29 des activités du groupe à sa vingt‑quatrième session, qui s’était tenue en ligne en octobre 2021. Il a expliqué au WP.29 que les travaux du groupe avaient porté sur l’élaboration d’une proposition de document‑cadre sur la conformité des véhicules pendant leur durée de vie, qui était examinée par les groupes de travail. Il a poursuivi en indiquant que le groupe avait été informé de l’évolution de la législation de l’Union européenne (UE) sur les contrôles techniques périodiques, y compris les mises à jour du paquet « contrôle technique » de l’UE. Il a indiqué que le groupe avait débattu de la recommandation sur l’application des méthodes de mesure du nombre de particules et avait décidé de l’inclure dans la résolution R.E.6., et qu’il avait également examiné les conclusions des études portant sur les modifications non autorisées des systèmes de traitement aval des gaz d’échappement des camions. Il a fait savoir que le groupe poursuivait ses réflexions sur l’accès à distance aux données embarquées.

100. Il a précisé, à la demande du secrétariat, que le groupe avait déjà examiné la question du contrôle technique périodique des systèmes d’appel d’urgence en cas d’accident (AECS), conformément à son mandat.

101. Le WP.29 a encouragé le groupe à poursuivre ses travaux sur les AECS.

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.19.

102. Le WP.29 a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.19 sur l’état de l’Accord et des Règles ONU y annexées, comprenant la liste des Parties contractantes et la liste de leurs services administratifs.

B. Mise à jour des Règles existantes annexées à l’Accord de 1997 (point 7.2 de l’ordre du jour)

103. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Amendements à l’Accord de 1997 (point 7.3 de l’ordre du jour)

104. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

D. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997 (point 7.4 de l’ordre du jour)

105. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

E. Mise à jour de la Résolution d’ensemble no 6 (R.E.6), relative aux prescriptions applicables au matériel d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs et à la supervision des centres d’essai (point 7.5 de l’ordre du jour)

106. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

F. Conformité des véhicules pendant leur durée de vie (point 7.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2021/148.

107. Le Forum mondial a relevé que la version définitive de la proposition de document‑cadre sur la conformité des véhicules pendant leur durée de vie, qui était toujours en cours d’examen par les groupes de travail, devait en principe être arrêtée avant sa session de mars 2022.

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour)

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour)

108. Le WP.29 a décidé de reporter à sa session suivante l’examen de ce point.

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des RTM ONU adoptées dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l’ordre du jour)

109. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du plan mondial de la Décennie d’action pour la sécurité routière 2021-2030 (point 8.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: Documents informels WP.29-185-07, WP.29-185-09, WP.29-185-11 et WP.29-185-18.

110. Le WP.29 a rappelé qu’il avait demandé qu’un document rendant compte des progrès réalisés en matière de renforcement de la sécurité des véhicules dans le cadre du plan mondial de la Décennie d’action pour la sécurité routière 2021-2030 soit élaboré et régulièrement mis à jour tout au long de la décennie (ECE/TRANS/WP.29/1155, par. 124). Comme suite à cette demande, le secrétariat a présenté le document WP.29-185-07, qui énonce les mesures recommandées par le plan mondial en vue d’assurer la sécurité des véhicules et la traçabilité des activités du WP.29 et de ses organes subsidiaires, à savoir : a) l’élaboration de Règlements ONU, de RTM ONU et de Règles de l’ONU ; b) la mise en place d’indicateurs de performance ; et c) le suivi des progrès réalisés. Le WP.29 a également pris acte du document WP.29-185-09, dans lequel figure la note du Secrétaire général de l’ONU sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale, et du document WP.29-185-11, qui explique le plan mondial de la Décennie d’action pour la sécurité routière 2021-2030. Le Forum mondial a exprimé son soutien au document WP.29-185-07 et a demandé aux Parties intéressées de lui faire part de leurs observations. Il a également pris note de l’hommage rendu par le Secrétaire général aux réalisations du WP.29 dans le domaine de la sécurité routière (WP.29-185-09). Enfin, les représentants de l’OICA et de l’IMMA ont exprimé leur profond engagement en faveur de la Décennie d’action pour la sécurité routière et leur appui sans réserve dans ce domaine.

111. Le représentant de l’IMMA a déclaré qu’il soutenait fermement le principe du plan global visant à élaborer des stratégies de sécurité routière locales, nationales et régionales, en tenant compte des différences de contexte entre les régions. Relevant le nombre élevé d’accidents mortels impliquant des deux-roues motorisés, il a informé le WP.29 de la récente tenue d’un atelier international sur la sécurité des motocyclistes, qui s’inscrivait dans le prolongement de la Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière ; cet événement avait permis de définir au niveau mondial un ensemble de mesures prioritaires et de recommandations à prendre en compte dans les plans régionaux de sécurité routière. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [https://www.itf-oecd.org/ motorcyclists-safety-workshop-riding-safe-system-closing-plenary](https://www.itf-oecd.org/motorcyclists-safety-workshop-riding-safe-system-closing-plenary).

112. Le secrétariat a présenté le document informel WP.29-185-18 sur les activités du projet « Des Véhicules d’occasion plus sûrs et plus propres pour l’Afrique » (Safer and Cleaner Used Vehicle for Africa Project) et a invité le WP.29 à envisager de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la définition des éléments réglementaires applicables aux véhicules dans le domaine de la sécurité des véhicules et de la protection de l’environnement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire en créant un groupe de travail informel sur cette question. Les représentants des Pays-Bas et de la Suède ainsi que ceux du CITA, de la FIA, de l’OICA et de l’ETRTO ont exprimé leur volonté d’apporter un soutien ponctuel à cette initiative.

113. Le WP.29 a approuvé en principe la création d’un groupe de travail informel et a invité le secrétariat à contacter les Parties contractantes désireuses de participer et de contribuer aux activités du groupe.

D. Documents destinés à la publication (point 8.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)*:Document informel WP.29-185-16.

114. Le Forum mondial a pris acte du document concernant les propositions adoptées à la 184e session et leur date prévue d’entrée en vigueur. Le secrétariat a informé le WP.29 que la notification de la proposition de série 01 d’amendements au Règlement ONU no 160 (EDR) avait été diffusée aux Parties contractantes le 22 octobre 2021, ce qui déclenchait le délai de notification de six mois.

115. Le secrétariat a informé le Forum mondial de la récente parution d’un document intitulé « Règlements ONU applicables aux véhicules concernant la sécurité routière − Méthode d’analyse coûts-avantages » (UN Vehicle Regulations for road safety: Cost-benefit methodology) et d’un dépliant intitulé « Ceintures de sécurité − Guide des occupants pour le port des ceintures de sécurité » (Safety belts − Occupants’ guide to wearing safety-belts) ; les deux publications sont disponibles sur le site Web de la CEE.

XI. Hommages

116. Le WP.29 a appris que le représentant de la Suisse, M. H. Berger, ne participerait plus aux sessions du WP.29 et des groupes de travail. Le WP.29 l’a félicité pour son assiduité depuis 1997 et lui a souhaité une heureuse retraite.

XII. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour)

117. Le Forum mondial a adopté le rapport de sa 185e session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat conformément à la procédure spéciale applicable pendant la pandémie de COVID-19. Le rapport comportait des sections relatives à la soixante-dix-neuvième session du Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1), à la soixante-deuxième session du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) et à la quatorzième session du Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4).

B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

XIII. Constitution du Comité d’administration (AC.1) (point 10 de l’ordre du jour)

118. Le vote de l’AC.1 s’est tenu conformément à la procédure spéciale applicable pendant la pandémie de COVID-19, adoptée tacitement le 12 novembre 2021 par toutes les Parties contractantes à l’Accord de 1958. Cette procédure écrite a été déclenchée pour une durée de 72 heures le 16 novembre 2021 à 17 heures HEC et elle a pris fin le 19 novembre 2021 à 17 heures HEC. La soixante-dix-neuvième session de l’AC.1 s’est tenue en ligne le 24 novembre 2021.

119. Sur les 56 Parties contractantes à l’Accord, 40 ont été représentées en participant à la procédure écrite, puis à la session en ligne de l’AC.1 (soixante-dix-neuvième session), le 24 novembre 2021.

120. L’AC.1 a invité le Président du WP.29 à présider la session en ligne.

XIV. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants et propositions de nouveaux Règlements − Vote de l’AC.1 (point 11 de l’ordre du jour)

121. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans les tableaux ci‑après, conformément aux dispositions de l’article 12 et de l’appendice de la révision 3 de l’Accord de 1958 :

| *Amendements à des Règlements existants* | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement no* | *Objet du Règlement* | *Parties contractantes* | | *Document : ECE/TRANS/WP.29/…* | *Résultat du vote : pour/contre/abstentions* | *État d’évolution  du document* | *Observation* |
| *appliquant le Règlement* | *représentées* |
| 0 | Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) | 55 | 40 | 2021/84 | 38/0/2 | Série 04 | \* |
| 14 | Ancrages des ceintures de sécurité | 50 | 37 | 2021/108 | 36/0/1 | Complément 9 à la série 07 | \* |
| 14 | Ancrages des ceintures de sécurité | 50 | 37 | 2021/109 | 36/0/1 | Complément 1 à la série 08 | \* |
| 14 | Ancrages des ceintures de sécurité | 50 | 37 | 2021/110 | 36/0/1 | Complément 2 à la série 09 | \* |
| 16 | Ceintures de sécurité, systèmes ISOFIX et systèmes i-Size | 49 | 36 | 2021/112 | 35/0/1 | Complément 7 à la série 07 | \* |
| 16 | Ceintures de sécurité, systèmes ISOFIX et systèmes i-Size | 49 | 36 | 2021/113 | 35/0/1 | Complément 3 à la série 08 | \* |
| 22 | Casques de protection et leurs écrans | 47 | 35 | 2021/114 | 34/0/1 | Complément 1 à la série 06 | \* |
| 24 | Émissions de polluants visibles, mesure de la puissance des moteurs à allumage par compression (fumées des moteurs diesel) | 48 | 35 | 2021/128 | 34/0/1 | Complément 7 à la série 03 | \* |
| 37 | Sources lumineuses à incandescence | 51 | 37 | 2021/85 | 37/0/0 | Complément 48 à la série 03 | \* |
| 45 | Nettoie-projecteurs | 44 | 35 | 2021/89 | 35/0/0 | Complément 12 à la série 01 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 48 | 36 | 2018/86 tel que modifié par le paragraphe 82 | 36/0/0 | Série 08 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 48 | 36 | 2021/90 | 35/0/1 | Complément 7 à la série 03 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 48 | 36 | 2021/91 | 35/0/1 | Complément 20 à la série 04 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 48 | 36 | 2021/92 | 35/0/1 | Complément 15 à la série 05 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 48 | 36 | 2021/93 | 35/0/1 | Complément 15 à la série 06 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 48 | 36 | 2021/94 | 35/0/1 | Complément 2 à la série 07 | \* |
| 49 | Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GNC) | 47 | 35 | 2021/129 | 35/0/0 | Complément 11 à la série 05 | \* |
| 49 | Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GNC) | 47 | 35 | 2021/130 | 35/0/0 | Complément 7 à la série 06 | \* |
| 55 | Pièces mécaniques d’attelage | 46 | 34 | 2021/105 | 34/0/0 | Complément 10 à la série 01 | \* |
| 55 | Pièces mécaniques d’attelage | 46 | 34 | 2021/153 | 34/0/0 | Complément 2 à la série 02 | \* |
| 58 | Dispositifs arrière de protection antiencastrement | 48 | 36 | 2021/106 | 36/0/0 | Complément 3 à la série 03 | \* |
| 67 | Véhicules alimentés au GPL | 45 | 33 | 2021/97 | 33/0/0 | Série 04 | \* |
| 79 | Équipement de direction | 46 | 35 | 2021/136 | 34/0/1 | Complément 3 à la série 02 | \* |
| 79 | Équipement de direction | 46 | 35 | 2021/137 | 34/0/1 | Complément 6 à la série 03 | \* |
| 79 | Équipement de direction | 46 | 35 | 2021/138 | 34/0/1 | Complément 1 à la série 04 | \* |
| 83 | Émissions des véhicules M1 et N1 | 47 | 35 | 2021/131 | 35/0/0 | Complément 15 à la série 05 | \* |
| 83 | Émissions des véhicules M1 et N1 | 47 | 35 | 2021/132 | 35/0/0 | Complément 17 à la série 06 | \* |
| 83 | Émissions des véhicules M1 et N1 | 47 | 35 | 2021/133 | 35/0/0 | Complément 14 à la série 07 | \* |
| 86 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules agricoles | 43 | 33 | 2021/87 | 31/0/2 | Série 02 | \* |
| 90 | Pièces de rechange pour systèmes de freinage | 46 | 33 | 2021/139 | 32/0/1 | Complément 7 à la série 02 | \* |
| 94 | Choc avant | 44 | 35 | 2021/115 | 35/0/0 | Complément 1 à la série 04 | \* |
| 95 | Choc latéral | 43 | 35 | 2021/116 | 35/0/0 | Complément 1 à la série 04 | \* |
| 95 | Choc latéral | 43 | 35 | 2021/117 | 35/0/0 | Complément 2 à la série 05 | \* |
| 100 | Sécurité des véhicules électriques | 50 | 37 | 2021/118 | 37/0/0 | Complément 1 à la série 03 | \* |
| 101 | Émissions de CO2/consommation de carburant | 50 | 36 | 2021/134 | 34/0/2 | Complément 11 à la série 01 | \* |
| 110 | Véhicules alimentés au GNC/GNL | 52 | 38 | 2021/98 | 38/0/0 | Série 05 | \* |
| 110 | Véhicules alimentés au GNC/GNL | 52 | 38 | 2021/107 | 37/0/1 | Complément 3 à la série 04 | \* |
| 116 | Dispositifs antivol et systèmes d’alarme | 53 | 38 | 2021/99 | 38/0/0 | Série 01 | \* |
| 118 | Comportement au feu des matériaux | 52 | 37 | 2021/101 | 35/0/2 | Complément 2 à la série 03 | \* |
| 118 | Comportement au feu des matériaux | 52 | 37 | 2021/152 | 35/0/2 | Complément 5 à la série 02 | \* |
| 125 | Champ de vision du conducteur vers l’avant | 52 | 37 | 2021/100 | 36/0/1 | Série 02 | \* |
| 128 | Sources lumineuses à DEL | 56 | 40 | 2021/88 | 38/0/2 | Complément 11 à la version originale | \* |
| 129 | Systèmes améliorés de retenue pour enfants | 55 | 39 | 2021/119 | 38/0/1 | Complément 11 à la version originale | \* |
| 129 | Systèmes améliorés de retenue pour enfants | 55 | 39 | 2021/120 | 38/0/1 | Complément 8 à la série 01 | \* |
| 129 | Systèmes améliorés de retenue pour enfants | 55 | 39 | 2021/121 | 38/0/1 | Complément 7 à la série 02 | \* |
| 129 | Systèmes améliorés de retenue pour enfants | 55 | 39 | 2021/122 | 38/0/1 | Complément 6 à la série 03 | \* |
| 133 | Aptitude au recyclage des véhicules automobiles | 54 | 38 | 2021/135 | 36/0/2 | Complément 1 à la version originale | \* |
| 134 | Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) | 56 | 40 | 2021/123 | 37/0/3 | Complément 4 à la version originale | \* |
| 134 | Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) | 56 | 40 | 2021/124 | 37/0/3 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 135 | Choc latéral contre un poteau | 56 | 40 | 2021/157 | 38/0/2 | Complément 3 à la série 01 | \* |
| 137 | Choc avant, l’accent étant mis sur les systèmes de retenue | 55 | 39 | 2021/125 | 37/0/2 | Complément 2 à la série 02 | \* |
| 145 | Systèmes d’ancrages ISOFIX, ancrages pour fixation supérieure ISOFIX et positions i-Size | 56 | 40 | 2021/126 | 38/0/2 | Complément 1 à la version originale | \* |
| 149 | Dispositifs d’éclairage de la route | 56 | 40 | 2021/95 | 38/0/2 | Complément 4 à la version originale | \* |
| 150 | Dispositifs rétroréfléchissants | 56 | 40 | 2021/96 | 37/0/3 | Complément 4 à la version originale | \* |
| 151 | Systèmes de surveillance de l’angle mort | 56 | 40 | 2021/102 | 38/0/2 | Complément 3 à la version originale | \* |
| 152 | AEBS pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 56 | 40 | 2021/140 | 37/0/3 | Complément 4 à la version originale | \* |
| 152 | AEBS pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 56 | 40 | 2021/141 | 37/0/3 | Complément 3 à la série 01 | \* |
| 152 | AEBS pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 56 | 40 | 2021/142 | 37/0/3 | Complément 1 à la série 02 | \* |
| 153 | Intégrité du système d’alimentation en carburant et sûreté de la chaîne de traction électrique en cas de choc arrière | 56 | 40 | 2021/127 | 38/0/2 | Complément 2 à la version originale | \* |
| 157 | ALKS | 56 | 40 | 2021/143/Rev.1 | 37/0/3 | Complément 3 à la version originale | \* |
| 158 | Manœuvres en marche arrière | 56 | 40 | 2021/103 | 38/0/2 | Complément 1 à la version originale | \* |
| 159 | Systèmes de détection au démarrage | 56 | 40 | 2021/104 | 37/0/3 | Complément 1 à la version originale | \* |
| Rectificatifs à des Règlements existants | | | | | | | |
| 16 | Ceintures de sécurité, systèmes ISOFIX et systèmes i-Size | 49 | 36 | 2021/111 | 36/0/0 | Rectificatif 1 au complément 12 à la série 06 | \* |

\* L’Union européenne votant au nom de ses États membres.

C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

XV. Constitution du Comité exécutif (AC.3) (point 12 de l’ordre du jour)

122. La soixante-deuxième session du Comité exécutif (AC.3) s’est tenue le 24 novembre 2021 sous la présidence du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord. Les décisions ont été prises et les votes se sont déroulés conformément à la procédure spéciale applicable pendant la pandémie de COVID-19, adoptée tacitement le 12 novembre 2021 par toutes les Parties contractantes à l’Accord de 1998. Les représentants de 14 des 38 Parties contractantes à l’Accord ont participé à la session, à savoir : l’Afrique du Sud, l’Australie, le Canada, la Chine, les États‑Unis d’Amérique, la Fédération de Russie, l’Inde, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la Tunisie et l’Union européenne (représentant l’Allemagne, Chypre, l’Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l’Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède).

XVI. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports des Parties contractantes sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la réglementation nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.31,  
Document informel WP.29-185-08.

123. L’AC.3 a pris note des informations de novembre 2021 sur l’état de l’Accord, du Registre mondial et du Recueil des Règlements admissibles (ECE/TRANS/WP.29/ 1073/Rev.31), ainsi que l’état des priorités de l’Accord de 1998 (sur la base du document WP.29-185-08 qui constitue l’annexe IV du présent rapport) et sur les questions sur lesquelles il convient de poursuivre le débat. Le Comité exécutif a noté que les notifications et les rapports obligatoires sur le processus de transposition envoyés au secrétariat par l’intermédiaire des missions permanentes à Genève étaient accessibles en ligne à l’adresse <https://wiki.unece.org/display/TRAN/Home>. Il a rappelé aux représentants qu’il avait été décidé qu’ils devaient systématiquement communiquer les rapports et notifications susmentionnés par l’intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, directement au secrétariat ([edoardo.gianotti@un.org](mailto:edoardo.gianotti@un.org)), pour permettre la mise à jour du document sur l’état de l’Accord, qui est l’outil de suivi de cet instrument.

124. L’AC.3 a par conséquent rappelé avec insistance aux Parties contractantes que l’une de leurs principales obligations découlant de l’Accord de 1998 était d’envoyer ces rapports et notifications (art. 7.4 à 7.4.1), et qu’ils devaient être communiqués au secrétariat pour chaque période d’un an quelle que soit la situation du processus de transposition des RTM ONU dans la législation nationale. L’AC.3 a enfin appelé l’attention sur le fait que ces informations seraient intégrées dans le document sur l’état de l’Accord et qu’elles n’auraient pas seulement un intérêt administratif, mais qu’elles seraient également utiles à toutes les parties intéressées, y compris les acteurs du secteur, pour comprendre le type d’homologation nécessaire pour les véhicules sur le territoire des différentes Parties contractantes.

XVII. Examen et mise aux voix par le Comité exécutif de projets de RTM ONU ou de projets d’amendements à des RTM ONU existants, s’il y a lieu (point 14 de l’ordre du jour)

125. L’AC.3 a constaté qu’aucune proposition de nouveau RTM ONU n’avait été soumise.

XVIII. Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des RTM ONU admissibles, s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/154,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/155,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/156,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/158.

126. Après avoir été examinée et soumise aux voix, la demande du Japon visant à faire figurer dans le Recueil des RTM ONU admissibles sa propre procédure de contrôle de la durabilité des véhicules à deux roues (ECE/TRANS/WP.29/2021/154) a été adoptée le 24 novembre 2021 par consensus entre l’Afrique du Sud, l’Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis d’Amérique, la Fédération de Russie, l’Inde, le Japon, la Malaisie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la République de Corée et l’Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède).

127. Le représentant de la Tunisie s’est abstenu.

128. Après avoir été examinée et soumise aux voix, la demande du Japon visant à faire figurer dans le Recueil des RTM ONU admissibles la procédure de contrôle de la durabilité des véhicules à deux roues des États-Unis d’Amérique (ECE/TRANS/WP.29/2021/155) a été adoptée le 24 novembre 2021 par consensus entre l’Afrique du Sud, l’Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis d’Amérique, la Fédération de Russie, l’Inde, le Japon, la Malaisie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la République de Corée et l’Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède).

129. Le représentant de la Tunisie s’est abstenu.

130. Après avoir été examinée et soumise aux voix, la demande du Japon visant à faire figurer dans le Recueil des RTM ONU admissibles la procédure de contrôle de la durabilité des véhicules à deux roues de l’Inde (ECE/TRANS/WP.29/2021/156) a été adoptée le 24 novembre 2021 par consensus entre l’Afrique du Sud, l’Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis d’Amérique, la Fédération de Russie, l’Inde, le Japon, la Malaisie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la République de Corée et l’Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède).

131. Le représentant de la Tunisie s’est abstenu.

132. Après avoir été examinée et soumise aux voix, la demande du Japon visant à faire figurer dans le Recueil des RTM ONU admissibles la procédure de contrôle de la durabilité des véhicules à deux roues de la Chine (ECE/TRANS/WP.29/2021/158) a été adoptée le 24 novembre 2021 par consensus entre l’Afrique du Sud, l’Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis d’Amérique, la Fédération de Russie, l’Inde, le Japon, la Malaisie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la République de Corée et l’Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède).

133. Le représentant de la Tunisie s’est abstenu.

XIX. Examen d’amendements aux Résolutions mutuelles nos 1 (R.M.1) et 2 (R.M.2) (point 16 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/146,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/147.

134. Après avoir été examinée et soumise aux voix, la proposition d’amendement 3 à la Résolution mutuelle no 1 (R.M.1) (projet d’additif 1) a été adoptée le 24 novembre 2021 par consensus entre l’Afrique du Sud, l’Australie, le Canada, la Chine, la Fédération de Russie, l’Inde, le Japon, la Malaisie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la République de Corée et l’Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède).

135. Les représentants du Canada, des États-Unis d’Amérique et de la Tunisie se sont abstenus.

136. Après avoir été examinée et soumise aux voix, la proposition d’amendement à la Résolution mutuelle no 2 (R.M.2) a été adoptée le 24 novembre 2021 par consensus entre l’Afrique du Sud, l’Australie, le Canada, la Chine, la Fédération de Russie, l’Inde, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, et l’Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède).

137. Les représentants des États-Unis d’Amérique et de la Tunisie se sont abstenus.

XX. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM ONU qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial,   
s’il y a lieu (point 17 de l’ordre du jour)

138. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

XXI. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 18 de l’ordre du jour)

139. L’AC.3 a réfléchi à la nécessité d’un programme de travail spécifique dans le cadre de l’Accord de 1998, à la lumière des éléments nouveaux relatifs à la procédure d’établissement du programme de travail du WP.29, qui concerne toutes les activités liées aux trois accords relevant de la compétence du Forum mondial (voir les paragraphes 23 à 27 ci‑dessus).

140. Sur proposition de son Président, l’AC.3 a accepté de ne faire figurer ce point à son ordre du jour qu’une fois par an et de réfléchir ultérieurement à son éventuelle suppression.

XXII. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements à des RTM ONU existants (point 19 de l’ordre du jour)

A. RTM ONU no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 19.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36/Rev.1),  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36).

141. Le représentant de l’UE a annoncé à l’AC.3 que le groupe de travail informel EPPR avait présenté, à la quatre-vingt-troisième session du GRPE, un document informel contenant le projet d’amendement 5 au RTM ONU no 2, dans lequel il était question d’un élargissement du champ d’application qui permettrait de prendre en compte certains types de véhicules à trois roues, certains modes de propulsion et certaines catégories de carburant, et d’harmoniser certains aspects procéduraux avec le RTM ONU no 15. Une proposition d’amendement 5 au RTM ONU no 2 était attendue pour la session de l’AC.3 de juin 2022.

142. Le Président du GRPE a demandé des éclaircissements sur le processus de soumission de propositions concernant un RTM ONU. Il a également demandé s’il était possible d’en soumettre une à l’AC.3 sans le rapport complet, compte tenu du peu de temps qui restait avant la prochaine session du GRPE, prévue en janvier 2022.

143. Le secrétariat a confirmé que le dossier complet était nécessaire pour satisfaire à l’exigence de transparence prévue dans l’Accord de 1998. Le représentant de l’Union européenne a appelé l’attention sur les conséquences d’une soumission tardive.

144. Le représentant de l’IMMA, qui assure également la présidence du groupe de travail informel EPPR, a abondé dans ce sens, en soulignant que le groupe de travail s’employait à boucler le dossier dans les délais pour qu’il soit examiné par l’AC.3.

145. Le Président de l’AC.3 a pris acte des efforts faits par toutes les parties prenantes au groupe de travail informel EPPR et de la brièveté des délais, et il a invité les Présidents du GRPE et du groupe EPPR à trouver une solution pour permettre un examen du projet d’amendement 5 au RTM ONU no 2 à de la session de l’AC.3 de juin 2022.

B. RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles) (point 19.2 de l’ordre du jour)

146. Le représentant de l’Italie a informé l’AC.3 que son pays comptait, comme il l’avait annoncé à la onzième session du GRVA, déposer une demande d’autorisation d’élaborer un amendement au RTM ONU no 3 visant à maintenir la cohérence entre ce RTM et le Règlement ONU no 78 (freinage des motocycles). Il a expliqué que cet amendement tendait à harmoniser les dispositions relatives à l’activation du feu stop concernant le freinage régénératif et à actualiser la référence faite aux normes de l’ASTM pour la mesure du coefficient de freinage maximal (CFM).

C. RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 19.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/41),  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52),  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/55,  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47.

147. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de ne pas inscrire cette question à l’ordre du jour de sa prochaine session.

D. RTM ONU no 8 (Systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle) (point 19.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/56,  
(ECE/TRANS/WP.29/2020/99).

148. Le représentant de la République de Corée a présenté l’état d’avancement de l’élaboration d’un amendement au RTM ONU no 8 visant à prendre en compte les nouveaux systèmes de direction innovants dotés d’un faible rapport de direction. Il a rendu compte des discussions en cours au GRVA, en particulier sur une proposition de la délégation du Canada, qui devraient reprendre à la session de janvier 2022.

E. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 19.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45),  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45/Rev.1),  
ECE/TRANS/WP.29/2018/162,  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31),  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31/Rev.1,  
(ECE/TRANS/WP.29/2021/83),  
(ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2),  
(ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5).

149. En ce qui concerne l’amendement 3 (zone d’impact de la tête d’essai), le représentant des États-Unis d’Amérique a informé l’AC.3 des derniers progrès réalisés par l’équipe spéciale mise sur pied pour mettre un terme aux divergences d’interprétation. Il a annoncé que cette équipe se réunirait encore une fois avant la session du GRSP de décembre 2021 pour évaluer les dernières données. Il a conclu que si les éléments présentés par le groupe de travail à cette session du GRSP étaient validés, les groupes pourraient décider de recommander l’amendement à la session de l’AC.3 de mars 2022.

150. Le représentant de la République de Corée a informé l’AC.3 de l’avancement des travaux du groupe de travail informel des dispositifs actifs de protection des piétons. Il a confirmé que le groupe avait travaillé d’arrache-pied, mais qu’il n’avait pas encore réglé tous les problèmes concernant l’application de la simulation numérique aux prescriptions proposées pour le Règlement ONU et le RTM ONU. L’AC.3 a fait observer que le GRVA travaillait déjà sur la simulation, et le représentant du Canada a confirmé que le groupe VMAD du GRVA était en train d’étudier les méthodes de simulation. Il a dit que la prise en compte de ces travaux dans le cadre du RTM ONU no 9 permettrait d’économiser du temps et des ressources et d’éviter les doubles emplois. L’AC.3 a souscrit à cette idée.

F. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) − Phase 2) (point 19.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/49.

151. Le représentant des États-Unis d’Amérique a informé l’AC.3 des derniers progrès accomplis par le groupe de travail informel s’agissant de la phase 2 du RTM ONU no 13. Il a dit à l’AC.3 que, le moment de la soumission du projet technique approchant à grands pas, le groupe de travail informel du RTM ONU no 13 et ses équipes spéciales se réunissaient régulièrement, parfois toutes les deux semaines, et que la dernière réunion du groupe de travail informel avait eu lieu le 12 octobre 2021. Il a expliqué que ce groupe réunissait des experts d’États, de milieux professionnels et de milieux universitaires d’Asie, d’Europe et d’Amérique du Nord et qu’il était difficile de programmer les réunions compte tenu des différents fuseaux horaires. Il a déclaré que le groupe de travail informel travaillait sans relâche à l’élaboration d’un projet solide portant la trace de tous les amendements techniques pour la prochaine session du GRSP, en décembre 2021. Il a en outre donné un aperçu des points examinés dans le cadre de la phase 2, sur la base des réactions des Parties contractantes et des professionnels, qui avaient conduit à plusieurs modifications et améliorations importantes du RTM ONU no 13, à savoir :

a) L’extension du champ d’application du RTM ONU no 13 aux véhicules utilitaires lourds et l’examen de la prolongation de la durée de vie du réservoir ;

b) L’examen et la résolution des problèmes liés au ravitaillement en hydrogène pressurisé, s’agissant par exemple des prescriptions relatives aux récipients pour éviter le gel ;

c) L’examen et la mise à jour de plusieurs prescriptions relatives aux essais, entre autres pour tenir compte de la nouvelle norme de conception des réservoirs à hydrogène et des exigences en matière de pression d’éclatement ;

d) L’examen et l’actualisation de l’épreuve d’exposition au feu pour la rendre plus objective et reproductible ;

e) La prise en compte des problèmes de compatibilité des matériaux et de la fissuration par corrosion sous contrainte due à un gaz humide.

152. En guise de conclusion, le représentant a dit que le groupe de travail informel était encore en train d’évaluer la meilleure façon de traiter comme il se doit les questions de la prolongation de la durée de vie et du nombre de cycles, du dispositif de décompression actionné par la chaleur, de la direction de l’évacuation, de l’essai sur chariot et de l’essai de choc latéral, qui devront être réglées à la phase suivante.

G. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers − Phase 2) (point 19.7 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39),  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44.

153. Le représentant de l’Union européenne a informé l’AC.3 que, le mandat du groupe de travail informel de la WLTP ayant expiré, il ne s’était rien passé depuis la récente adoption de l’amendement 6 au RTM ONU no 15. Il a ajouté que deux nouvelles séries d’amendements au Règlement ONU « frère », le Règlement no 154, avaient été adoptées par le GRPE à sa session de novembre 2021 et devaient être soumises pour examen et vote au WP.29 et à l’AC.1 à la session de mars 2022. Il a proposé que ce point soit maintenu à l’ordre du jour de l’AC.3, puisqu’il était possible qu’un nouvel amendement au RTM ONU no 15 soit élaboré sur la base des travaux récemment menés sur le Règlement ONU no 154. L’AC.3 a approuvé cette proposition.

H. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 19.8 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48),  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48/Rev.1.

154. Le Président du GRBP et les représentants de la Fédération de Russie et des États‑Unis d’Amérique ont informé l’AC.3 des diverses activités en cours relatives aux pneumatiques, qui visent notamment à harmoniser les Règlements ONU sur les pneumatiques avec l’amendement 2 au RTM ONU no 16, récemment adopté. Il a noté qu’une proposition d’amendement 3 pourrait être élaborée en fonction des résultats de ces activités.

155. Le représentant de l’ETRTO a confirmé que plusieurs points en rapport avec le RTM ONU étaient à l’étude, notamment la définition des pneumatiques à carcasse radiale.

156. L’AC.3 a décidé de maintenir cette question à l’ordre du jour.

I. RTM ONU no 18 (Systèmes d’autodiagnostic des véhicules à moteur à deux ou trois roues) (point 19.9 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36/Rev.1),  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36).

157. Le représentant de l’Union européenne a rappelé que l’amendement 1 au RTM ONU no 18 avait été adopté en novembre 2020 et a ajouté qu’aucune autre activité n’était prévue dans un avenir proche. Il a suggéré de retirer ce point de l’ordre du jour de la prochaine session de l’AC.3.

158. L’AC.3 a décidé de retirer le point de l’ordre du jour de sa prochaine session.

J. RTM ONU no 19 (Procédure de mesure des émissions par évaporation dans le cadre de la procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP EVAP)) (point 19.10 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39),  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44.

159. Le représentant de l’Union européenne a dit qu’aucune activité n’avait été entreprise depuis l’adoption de l’amendement 3 au RTM ONU no 19. Il a toutefois suggéré de maintenir ce point à l’ordre du jour jusqu’à ce que l’on comprenne mieux les incidences que les propositions de nouvelles séries 02 et 03 au Règlement ONU no 154, attendues en mars 2022, pourraient avoir sur les RTM ONU nos 15 et 19. L’AC.3 a approuvé cette proposition.

K. RTM ONU no 20 (Sécurité des véhicules électriques) (point 19.11 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/50/Corr.1,  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/50).

160. Le représentant des États-Unis d’Amérique a informé l’AC.3 des derniers progrès accomplis par le groupe de travail informel de la sécurité des véhicules électriques dans le cadre de la phase 2 du RTM ONU no 20. Le groupe de travail avait régulièrement tenu des réunions, la dernière ayant eu lieu du 19 au 22 octobre 2021. Malgré les avancées réalisées en ce qui concerne la mise à jour du RTM ONU dans le cadre de la phase 2, il faudrait prévoir davantage de temps pour tenir pleinement compte de certains aspects, notamment l’évolution constante des technologies, ainsi que les défis liés au recueil de données de terrain. Le représentant a rappelé la demande de prolongation de dix-huit mois du mandat du groupe de travail informel soumise à la session de mai 2021 du GRSP et approuvée de façon informelle à la session de juin 2021 du WP.29. Il a ajouté que les réunions, auxquelles les Parties contractantes d’Asie, d’Europe et d’Amérique du Nord étaient bien représentées, recevaient régulièrement des rapports des Parties contractantes et des milieux professionnels sur les progrès faits en vue d’adopter le RTM, ou sur les règlements nationaux, ainsi que sur l’élaboration et la mise à jour de normes internationales. Il a donné un aperçu des difficultés rencontrées dans le cadre de la phase 2 en mentionnant les points suivants : a) la propagation de l’emballement thermique d’un élément de batterie (propagation thermique) ; b) la détermination de la meilleure méthode pour déclencher artificiellement une propagation thermique dans des batteries, en vue de comprendre pleinement les risques posés par le phénomène ; c) le temps disponible pour protéger les occupants du véhicule ; d) les risques liés aux batteries ; e) l’inflammabilité et la toxicité des gaz émanant de la batterie ; f) les niveaux de température, le but étant de prévenir la propagation du feu aux véhicules et structures environnants ; etc. Il a également dit que le groupe de travail réfléchissait aux essais de surintensité et continuait d’étudier la surcharge et la sous‑charge des batteries. Il a en outre expliqué que le groupe se demandait s’il devait réglementer certains aspects de la sécurité des véhicules électriques dans le RTM, notamment la résistance aux vibrations et à l’immersion dans l’eau des systèmes rechargeables de stockage de l’énergie électrique (SRSEE), sachant qu’ils pouvaient se rapporter aussi bien à la fiabilité des produits qu’à la sécurité des véhicules. Enfin, il a signalé que la prochaine réunion du groupe de travail aurait lieu en ligne les 19 et 20 janvier 2022, et qu’elle serait consacrée entièrement à la propagation thermique et aux méthodes de déclenchement ou d’amorçage.

L. RTM ONU no 21 (Détermination de la puissance des véhicules électriques) (Véhicules électriques et environnement) (point 19.12 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/46,  
(ECE/TRANS/WP.29/2014/81),  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/40),  
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32),  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/53,  
(ECE/TRANS/WP.29/2019/33).

161. Le représentant des États-Unis d’Amérique n’a signalé aucun problème concernant l’application du RTM ONU no 21. Il a ajouté que celui-ci ferait prochainement l’objet d’une mise à jour, qui pourrait consister à réviser les méthodes de mesure de la puissance des véhicules hybrides rechargeables, et qui devrait commencer dans le courant de 2022.

M. Projet de RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux (point 19.13 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33).

162. L’AC.3 a approuvé la demande du GRBP visant à prolonger de deux ans le mandat du groupe de travail informel du RTM sur les véhicules à moteur silencieux (QRTV).

N. Projet de RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite au niveau mondial (point 19.14 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/51,  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/54,  
ECE/TRANS/WP.29/2021/149.

163. Le représentant de l’Union européenne a informé l’AC.3 que les travaux relatifs au RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite au niveau mondial avaient été mis en suspens et qu’ils reprendraient directement à la phase 2, en se concentrant sur la méthode d’essai, et consisteraient à apporter de nouvelles améliorations à la méthode d’évaluation et à passer en revue les besoins régionaux (comme indiqué dans le document ECE/TRANS/WP.29/2021/149). L’AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/ 2021/149 et a prié le secrétariat de le distribuer à la prochaine session en tant que document de l’AC.3.

O. Proposition de projet de RTM ONU sur la durabilité des batteries des véhicules (Véhicules électriques et environnement) (point 19.15 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/57,  
(ECE/TRANS/WP.29/2020/96).

164. Le représentant des États-Unis d’Amérique a mis en avant les derniers résultats des activités du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement (EVE), lequel a soumis une proposition de nouveau RTM ONU sur la durabilité des batteries des véhicules à la quatre-vingt-quatrième session du GRPE. Il a précisé que ce RTM serait le premier instrument juridique au monde portant sur cette question. Il a ajouté que la proposition avait été adoptée par le GRPE à sa quatre-vingt-quatrième session, en novembre 2021, et qu’elle devait être soumise pour examen et mise aux voix à la session de mars 2022 de l’AC.3.

165. Il a présenté succinctement les exigences techniques minimales et les prescriptions qui avaient été élaborées pour le RTM, et a conclu son intervention en soulignant que le groupe de travail informel devait élaborer des prescriptions similaires pour les véhicules utilitaires lourds à partir du début de 2022.

P. Proposition de projet de RTM ONU sur la durabilité des dispositifs de traitement aval pour véhicules à deux ou trois roues (prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion applicables aux véhicules de la catégorie L) (point 19.16 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/58,  
(ECE/TRANS/WP.29/2021/81).

166. En raison du manque de temps, l’AC.3 a reporté l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa prochaine session, qui doit se tenir en mars 2022.

Q. Proposition de projet de RTM ONU sur les émissions de particules par les freins (point 19.17 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2021/150.

167. L’AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2021/150 et a prié le secrétariat de le publier en tant que document de l’AC.3 pour la prochaine session.

XXIII. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou se poursuivre (point 20 de l’ordre du jour)

A. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux (point 20.1 de l’ordre du jour)

1. Mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 20.1 a) de l’ordre du jour)

168. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

2. Choc latéral contre un poteau (point 20.1 b) de l’ordre du jour)

169. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

B. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 20.2 de l’ordre du jour)

170. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Enregistreur de données de route (point 20.3 de l’ordre du jour)

171. L’AC.3 a rappelé le rapport verbal du Président du GRSG sur les enregistreurs de données de route, dans lequel le Président avait fait observer que le document d’orientation sur les éléments de performance des enregistreurs qui pouvaient être adoptés dans des résolutions ou des règlements des Accords de 1958 et de 1998 faisaient toujours l’objet d’études.

XXIV. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour)

172. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

XXV. Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour l’année 2021 (point 22 de l’ordre du jour)

173. Le Comité d’administration (AC.4) ne s’est pas réuni, conformément à la recommandation de l’AC.2 à la 137e session.

XXVI. Amendements aux Règles annexées à l’Accord de 1997 (point 23 de l’ordre du jour)

174. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

XXVII. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997 (point 24 de l’ordre du jour)

175. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

XXVIII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour)

176. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

Annexe I

**[anglais seulement]**

List of informal documents (WP.29-185-…) distributed without a symbol during the 185th session

| *No. WP.29-185-* | *Transmitted by* | *Agenda item* | *Language* | *Title* | *Follow-up* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Secretariat | 2.2. | E | WP.29, Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship | (b) |
| 2 | Secretariat | 2.2. | E | Draft calendar of meetings for 2022 | (b) |
| 3 | Secretariat | 1. | E | Running order of the 185th session of WP.29 | (b) |
| 4 | Secretariat | 1. | E | Consolidated agenda | (b) |
| 5 | OICA | 4.6.2. | E | Justification of proposed amendments to transitional provisions in ECE/TRANS/WP.29/2021/86 | (b) |
| 6 | Secretariat | 2.2. | E | Draft Programme of Work for 2022 | (c) |
| 7 | Secretariat | 8.3. | E | Safer vehicles of the global plan for the decade of action for road safety 2021-2030 | (d) |
| 8 | Secretariat | 5.1. & 13 | E | Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates | (d) |
| 9 | Secretariat | 8.3. | E | Improving global road safety Note by the Secretary-General | (d) |
| 10 | IWG on IWVTA | 4.3. | E | Amendments to ECE/TRANS/WP.29/2021/84 | (a) |
| 11 | Secretariat | 8.3. | E | Global Plan for the Decade of Action for Road Safety 2021- 2030 | (d) |
| 12 | IWG on DETA | 4.5. | E | Report to 185thWP.29 session from the 42nd IWG on DETA meeting | (d) |
| 13 | IWG on DETA | 4.5. | E | Proposal for amendments to the ‘specifications and application guidelines for the Unique Identifier (UI) module’, document ECE/TRANS/WP.29/2019/ | (a) |
| 14/ Rev.1 | IWG on DETA | 4.5. | E | Draft report of the 42nd session of the IWG on DETA | (d) |
| 15 | IWG on PTI | 7. | E | Report to WP.29 about results of the 24th meeting of the Informal Working Group on Periodical Technical Inspections | (d) |
| 16 | Secretariat | 8.4. | E | Adopted proposals at June 2021 session and date of entry into force | (d) |
| 17 | European Commission | 2.2 | E | EU Work Programme - UNECE activities 2022-2023 Proposals under the responsibility of DG GROW (Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs) | (d) |
| 18 | Secretariat | 8.3 | E | Activities of the Safer and Cleaner Used Vehicles for Africa Project | (d) |

*Notes:*

(a) Issue as official document for the next session.

(b) Adopted.

(c) Continue consideration at the next session.

(d) Consideration completed or to be superseded

Annexe II

**[anglais seulement]**

World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29):   
Working Parties, Informal Working Groups and Chairs   
on 1 November 2021

|  | *Working Parties and informal working groups* | *Chair/Co-Chairs Vice-Chair* | *Country* | *Expiry date of the mandate* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **WP.29** | **World Forum** | **Mr. A. Erario**  **Mr. S. Anikeev** | **Italy**  **Russian Federation** | **2022** |
|  | Intelligent Transport Systems (ITS) | Mr. T. Naono Mr. I. Yarnold Ms. J. Doherty | Japan UK USA | March 2025 |
|  | Electronic Database for the Exchange of Type Approval documentation (DETA) | Mr. S. Paeslack | Germany | June 2023 |
|  | International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA) | Mr. T. Onoda | Japan | November 2022 |
|  | Enforcement Working Group | N.N. |  | 2020 |
|  | Periodic Technical Inspections (PTI) | Mr. H. P. Weem Mr. V. Komarov | Netherlands Russian Federation | June 2024 |
| **GRBP** | **Noise and Tyres** | **Mr. S. Ficheux**  **Mr. A. Bocharov** | **France**  **Russian Federation** | **2022** |
|  | Quiet Road Transport Vehicles (QRTV UN GTR) | Mr. H. Mohammed Mr. I. Sakamoto | USA Japan | December 2023 |
|  | Additional Sound Emission Provisions (ASEP) | Mr. B. Schuttler Mr. D. Xie Mr. K. Okamoto | Germany China Japan | January 2022 |
|  | Wet grip performance for tyres in worn state (WGWT) | Mrs. E. Collot Mr. A. Vosinis | France EC | September 2022 |
|  | Measurement Uncertainties (MU) | Mr. T. Berge | Norway | January 2022 |
| **GRE** | **Lighting and Light-Signalling** | **Mr. T. Kärkkäinen**  **Mr. D. Rovers** | **Finland**  **Netherlands** | **2022** |
|  | Simplification of the Lighting and Light Signalling Regulations (SLR) | Mr. D. Rovers M. A. Lazarevic | Netherlands EC | December 2022 |
| **GRPE** | **Pollution and Energy** | **Mr. A. Rijnders**  **Mr. D. Kay** | **Netherlands**  **UK** | **2022** |
|  | Environmental and Propulsion Performance Requirements of L-category vehicles (EPPR) | Mr. N. den Ouden J. Mashele | Netherlands South Africa | June 2022 |
|  | Electric Vehicle and Environment (EVE) | Mr. M. Olechiw Mrs. P. Dilara Mrs. C. Chen Mr. H. Ishii | USA EC China Japan | January 2024 |
|  | Particle Measurement Programme (PMP) | Mr. B. Giechaskiel | EC | June 2023 |
|  | Vehicle Interior Air Quality (VIAQ) | Mr. A. Kozlov Mr. J. Lim | Russian Federation Republic of Korea | November 2025 |
|  | Global Real Driving Emissions (RDE) | Ms. P. Dilara Mr. M. Tanikura Mr. J. Park Mr. M. Olechiw | EC Japan Republic of Korea USA | June 2023 |
| **GRVA** | **Automated/Autonomous and Connected Vehicles** | **Mr. R Damm**  **Ms. C. Chen**  **Mr. T. Onoda** | **Germany**  **China**  **Japan** | **2022** |
|  | Functional Requirements for Automated and Autonomous Vehicles (FRAV) | Mr. E. Wondimneh[[3]](#footnote-4) Ms. C. Chen1 Mr. R. Damm1 | USA China Germany | June 2022 |
|  | Validation Method for Automated Driving (VMAD) | Mr. T. Onoda1 Mr. P. Striekwold1 Mr. I. Sow1 | Japan Netherlands Canada | June 2022 |
|  | Cyber Security and Over-The-Air software updates (CS/OTA) | Mr. T. Niikuni1 Dr. D. Handley1 Ms. M. Versailles | Japan UK USA | November 2022 |
|  | Event Data Recorder / Data Storage System for Automated Driving (EDR/DSSAD) | Mr. T. Guiting1 Mr. H. NonakaMrs. J. Doherty1 | Netherlands Japan USA | June 2024 |
|  | Advanced Emergency Braking Systems (AEBS) for M1 and N1 | Mr. A. Lagrange1  Mr. T. Hirose1 | EC Japan | March 2022 |
|  | AEBS for heavy vehicles | Mr. P. Seiniger1 Mr. T. Hirose1 | Germany Japan | March 2022 |
| **GRSP** | **Passive Safety** | **Mr. M. Koubek**  **Mr. H. G. Kim** | **USA**  **Republic of Korea** | **2021** |
|  | Harmonization of Side Impact Dummies |  |  | Tbd |
|  | UN GTR No. 9 on Pedestrian Safety Deployable – Pedestrian Protection Systems (DPPS) | Mr. J. S. Park | Republic of Korea | November 2022 |
|  | Electric Vehicle Safety (EVS) – Phase 2 | Mr. M. Koubek Mr. A. Lazarevic Ms. C. Chen | USA,  EC and China Vice-Chair | June 2023 |
|  | Specification of the 3D-H machine | Mr. L. Martinez | Spain | Tbd |
|  | Hydrogen and Fuel Cell Vehicles (HFCV) – Phase 2 | Mr. M. Koubek Ms. Y. Sakamoto1 Ms. C. Chen Mr. S.W. Kim | USA Japan and China and Republic of Korea Vice-Chairs | June 2022 |
|  | Protective Helmets | Mr. L. Rocco | Italy | suspended |
|  | Safer Transport of Children in Buses and Coaches | Ms. Marta Angles | Spain | March 2023 |
| **GRSG** | **General Safety** | **Mr. A. Erario**  **Mr. K. Hendershot** | **Italy**  **Canada** | **2022** |
|  | Field of Vision Assistants (IWG-FVA) | Mr. H. Lammers | Netherlands | April 2023 |
|  | Awareness of Vulnerable Road Users proximity (VRU-Proxi) | Mr. Y. Matsui Mr. P. Broertjes | Japan  EC | April 2022 |

World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations:  
Administrative/Executive Committees and Chairs

|  | *Committees* | *Chair Vice-Chair* | *Country* | *Expiry date of the mandate* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| AC.1 | Administrative Committee of the 1958 Agreement | Mr. A. Erario Mr. S. Anikeev | Italy Russian Federation | N.a. |
| AC.2 | Administrative Committee for the coordination of work | Mr. A. Erario | Italy | 2022 |
| AC.3 | Executive Committee of the 1998 Agreement | Mr. I. Yarnold Mr. T. Naono  Mr. J. Sanchez | UK Japan USA | 2022 |
| AC.4 | Administrative Committee of the 1997 Agreement | Mr. B. Kisulenko | Russian Federation | N.a. |

Annexe III

**[anglais seulement]**

Draft calendar of sessions for 2022

(Changes can be expected)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Month* | *Meeting (title and session No.)* | *Dates proposed* | *Schedule* | *Half-days* | *Interpretation* | *12-weeks deadline* | *Delegates* |
| JANUARY | Working Party on Pollution and Energy (GRPE) (85th session) | 11-14 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 19/10/2021 | 150 |
| JANUARY | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA) (12th session) | 24-28 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 1/11/2021 | 150 |
| FEBRUARY | Working Party on Noise and Tyres (GRBP) (75th session) | 8-11 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 16/11/2021 | 120 |
| MARCH | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (138th session) | 7 | a.m./p.m. | 2 | No | 13/12/2021 | 35 |
| MARCH | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (186th);  Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 80th session); Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 63rd session);  Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: 19th session) | 8-11 (9 9-10) | a.m./a.m. (p.m. p.m./p.m.) | 7 | Yes | 7/12/2021 | 160 |
| MARCH/APRIL | Working Party on General Safety Provisions (GRSG) (123rd session) | 28-1 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 3/01/2022 | 120 |
| APRIL | Working Party on Lighting and Light-Signalling (GRE) (86th session) | 25-29 | a.m./p.m. | 8 | Yes | 31/01/2022 | 120 |
| MAY | Working Party on Passive Safety (GRSP) (71st session) | 9-13 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 14/02/2022 | 120 |
| MAY | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA)  (13th session) | [23-27] | p.m. am. | [8]\* | Yes | 28/02/2022 | 150 |
| MAY/JUNE | Working Party on Pollution and Energy (GRPE) (86th session) | 31-3 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 08/03/2022 | 150 |
| JUNE | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (139th session) | 20 | a.m./p.m. | 2 | No | 28/03/2022 | 35 |
| JUNE | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (187th session);  Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 81st session); Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 64th session);  Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: 20th session) | 21-24 (22 22-23) | a.m./a.m. (p.m. p.m./p.m.) | 7 | Yes | 29/03/2022 | 160 |
| SEPTEMBER | Working Party on Noise and Tyres (GRBP) (76th session) | 14-16 | p.m./p.m. | 5 | Yes | 22/06/2022 | 120 |
| SEPTEMBER | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA)  (14th session) | 26-30 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 4/07/2022 | 150 |
| OCTOBER | Working Party on General Safety Provisions (GRSG) (124th session) | 11-14 | a.m./a.m. | 7 | Yes | 19/07/2022 | 120 |
| OCTOBER | Working Party on Lighting and Light-Signalling (GRE) (87th session) | 25-28 | a.m./a.m. | 7 | Yes | 2/08/2022 | 120 |
| NOVEMBER | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (140th session) | **21**\*\* | a.m./p.m. | 2 | No | 22/08/2022 | 35 |
| NOVEMBER | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (188th session); Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 82nd session); Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 65th session);  Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: 21st session) | **22-24 (23 23-24)** \*\* | a.m./p.m. (a.m. p.m./p.m.) | 6 | Yes | 23/08/2022 | 160 |
| DECEMBER | Working Party on Passive Safety (GRSP) (72nd session) | 5-9 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 12/09/2022 | 120 |
|  |  | **TOTAL: 111 half days = 55.5 days** | | |  |  |  |

\* Date of the session to be confirmed.

\*\* Dates still under negotiation.

Except the three sessions of the Administrative Committee (WP.29/AC.2) (without interpretation), all sessions are PUBLIC.

The sessions scheduled "p.m./a.m." will begin in the afternoon, at 2.30 p.m. on the indicated date and are expected to last to 12.30 p.m. on the indicated date.

The sessions scheduled "p.m./p.m." will begin in the afternoon, at 2.30 p.m. on the indicated date and are expected to last to 5.30 p.m. on the indicated date.

The sessions not marked in the column "schedule" start at 9.30 a.m. on the indicated date and are expected to last to 5.30 p.m. on the indicated date.

The sessions of WP.29/AC.2 and of the World Forum (WP.29) begin at 10.00 a.m. (the first day only) and at 10.30 am on last day (Friday). During the WP.29 sessions, the Administrative Committee of the 1958 Agreement (AC.1) will hold its sessions usually on Wednesday, sessions of the Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3) are expected to be held on Wednesday afternoon, and sessions of the Administrative Committee of 1997 Agreement (AC.4) would be held on Wednesday immediately following the AC.1, if necessary.

Annexe IV

**[anglais seulement]**

Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates[[4]](#footnote-5)\*

Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 17 November 2021

**GRVA**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech.  sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/ WP.29/…)* | *Proposal for a draft  UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Amendment 1 to UN GTR No. 8 (ESC) | No | Korea | AC.3/56 | GRVA/2020/34 | GRVA is reviewing the proposal tabled by the expert from Korea. |

**GRSP**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair &  Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/ WP.29/)…/* | *Proposal for a draft  UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Phase 2 of UN GTR No. 7 (Head Restraints) | Yes/UK | Japan | AC.3/25/ Rev.1 | GRSP/2021/2 | AC.3 at its November 2021 session adopted Addendum 1 to the M.R.1. |
| Amendment 3 to UN GTR No. 9 |  | Netherlands | AC.3/31 & AC.3/31/ Rev.1 | GRSP/2012/2 (Final report) GRSP/2014/5 (final text of the Amend) 2021/83 | AC.3 delayed vote. A task Force under the supervision of GRSP will continue to work until December 2021 session of GRSP to accommodate still pending issues. AC.3 adopted the revised authorization to develop the work (AC.3/31/Rev.1). |
| Amendment 4 to UN GTR No. 9 |  | Republic of Korea |  | AC.3/45/Rev.1 2018/162 (ToR) | AC.3 endorsed the ToR of IWG-DPPS (…/2018/162).  GRSP will resume consideration on Amendment 4 to the UN GTR to provide the test procedure for deployable systems of the outer surface to ensure an adequate protection of pedestrians at its December 2021 session. Mandate of the IWG was extended until November 2022. |
| Phase 2 of UN GTR No. 13 (HFCV) |  | Japan, Republic of Korea and the European Union |  | AC.3/49 2018/75 (ToR) | The ToR of IWG were endorsed at June 2018 session of AC.3 (ECE/TRANS/WP.29/2018/75). The mandate of the IWG was extended until June 2022. |
| UN GTR No. 14  (PSI) | Yes/ Australia | Australia | AC.3/28 |  | No new information was provided. |
| UN GTR No. 20 (EVS) – Phase 2 | Yes/USA**/** European Union/Japan/ China | European Union/ Japan/ USA/ China | AC.3/50 & Corr.1  (authorization to develop Phase 2) |  | AC.3 at its November 2021 session endorsed the extension of the mandate of the IWG until June 2023. |

**GRPE**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech.  sponsor* | *Formal  proposal (ECE/TRANS/ WP.29/…)/* | *Proposal for a draft  UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Amend. 4 to UN GTR No. 2 (WMTC) | Yes/European Union (EPPR) | European Union | AC.3/36/ Rev.1 (based on 2015/113) |  | AC.3 adopted the Amend. 4 at its November 2019 session. |
| [Amend. 4] to UN GTR No. 4 (WHTC) | No | Japan | AC.3/20 (based on 2007/42) |  | AC.3 to vote during the June 2021 session. |
| Amend. 6 to UN GTR No. 15 (WLTP) | Yes/ Netherlands (WLTP) | European Union/ Japan | AC.3/44 (based on 2016/73) |  | AC.3 adopted during the November 2020 session. |
| Amend. 1 to UN GTR No. 18 (OBD for L-cat) | Yes/European Union (EPPR) | European Union | AC.3/36/ Rev.1 (based on 2015/113) |  | AC.3 adopted during the November 2020 session. |
| Amend 3 to UN GTR No. 19 (WLTP EVAP) | Yes Netherlands (WLTP) | European Union/ Japan | AC.3/44 (based on 2016/73) |  | AC.3 adopted the Amend. 3 at its June 2020 session |
| UN GTR No. 21 on the Determination of Electrified Vehicle Power (DEVP) | Yes/USA/ China/ Japan | Canada/ China/European Union/ Japan/USA | AC.3/53/Rev.1 |  | AC.3 adopted during the November 2020 session. |
| UN GTR No. [XX] on Global Real Driving Emissions (RDE) | Yes/European Union/ Japan/ Rep. of Korea | European Union/ Japan/ Rep. of Korea | AC.3/54 [/Rev.1] |  | Revised authorization to develop UN GTR on RDE adopted by GRPE in June 2021 |
| UN GTR No. [XX] on in-vehicle battery durability | Yes/USA/ China/ Japan | Canada/ China/European Union/ Japan/USA | AC.3/57 |  | AC.3/57 adopted by AC.3 at its June 2020 session |
| UN GTR No. [XX] on particulate brake emissions | Yes/EU | European Union/ Japan/UK | AC.3/XX |  | Request for authorization adopted by GRPE In June 2021 |

**GRBP**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)/* | *Proposal for a draft  UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Quiet Road Transport Vehicle | Yes/USA**/** Japan | European Union/ Japan/  USA | AC.3/33 (Including ToR) |  | AC.3 expects a progress report of the IWG on QRTV |

**GRSG**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal  proposal (ECE/TRANS/ WP.29/…)/* | *Proposal for a draft  UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| EDR (common performance requirements for EDR suitable for both 1958 and 1998 Agreements) | Yes/ Netherlands, Japan, USA | n.a. | n.a. | n.a. | Requirements will be in form of recommendation |

**Subjects for exchange of views**

| *Working Party* | *Item* | *Inf. group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal ECE/TRANS/WP.29/...* | *State of play* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| GRSP | Crash compatibility | *No* | No | --- | No new information was provided. |
| GRSP | Harmonized side impact dummies | *Yes* | USA | 2010/88 (second progress report) | AC.3 was informed on the progress made in relation to the 5th percentile female dummy and noted that a redesign of the dummy might be necessary. AC.3 extended the mandate of the IWG until December 2017. |
| WP.29 | ITS | *No* | --- | --- | No new information was provided to AC.3. |
| WP.29 | New technology not yet regulated | *No* | No | --- | Exchange of views on priorities for work on new technologies including automated driving functionalities, in-vehicle communications, cyber security and data protection took place under AC.2 (para. 10 of the report) |

Annexe V

**[anglais seulement]**

Safer vehicles of the global plan for the decade of action for road safety 2021-2030

Note by the secretariat

|  |
| --- |
| *Summary* |
| The ECE secretariat continued to make progress in our vehicle safety related mandate supported by the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29). A cumulative update of our work from January 2021 to November 2021 is contained in the table in the annex. |
| The World Forum may wish to: |
| * **Express its support** for the activities of the Sustainable Transport Division in the area of vehicle safety, especially for those countries which have yet to fully benefit from it, particularly in Africa, Latin America and South-east Asia. |
| * **Provide guidance** on revising the ECE Road Map, in light of the ongoing road safety crisis, as the United Nations Decade of Action for Road Safety reaches its end. |
|  |

Introduction

1. At its eighty-third session, the Inland Transport Committee (ITC) in 2021, the Inland Transport Committee (ITC) welcomed the adoption on 31 August 2020 of the United Nations General Assembly Resolution 74/299 on “Improving global road safety” including, among other key provisions: (i) the endorsement of the Stockholm Declaration, (ii) the proclamation of a Second Decade of Action for Road Safety 2021–2030, with a goal to reduce road fatalities and injuries by 50 per cent by 2030, (iii) the request for the World Health Organization (WHO) and the United Nations regional commissions in cooperation with the United Nations Road Safety Collaboration (UNRSC) partners and other stakeholders to prepare a plan of action of the Second Decade;

2. On 28 October 2021, UNRSC officially launched the Global Plan for the Decade of Action for Road Safety 2021-2030.

3. The World Forum at its 182nd session in 2021, took note the Inland Transport Committee and Road Safety Progress Report of the ECE Road Safety Action Plan 2011-2020. WP.29 took note of the document, extended its support to activities and achievements described and requested that a similar document would be performed by the secretariat for the next decade of action proclaimed by the General Assembly Resolution (A/74/L.86) for the period 2021-2030 (ECE/TRANS/WP.29/1155, para.124).

4. The table in the annex is a cumulative update of the ECE secretariat’s progress since 2021 in relation to each performance indicator in the plan. New developments compared to the previous progress report. will be marked in bold for new or strikethrough for deleted text.

Appendix

**United Nations overall goal for the decade (2021-2030):**

To stabilize and reduce with a goal to reduce road fatalities and injuries by 50 per cent by 2030

**ECE goals for the decade (2021-2030):**

To ensure the widest possible geographical coverage of United Nations road safety legal instruments;

To assist countries in the ECE region and beyond in implementing the United Nations Decade of Action for Road Safety; and

To make progress in stabilizing and reducing road traffic fatalities in the ECE region and beyond

| *Areas* | *ECE actions since 2021*  *(Adoption/Date of entry into force)* | *ECE future actions* | *Responsible* | *Time frame* | *Performance indicators*[[5]](#footnote-6) | *Progress made since January 2021* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **RECOMMENDED ACTIONS TO ENSURE VEHICLE SAFETY** | |  |  |  |  |  |
| **Require high-quality harmonized safety standards for new and used motor vehicles, safety belts, child-restraint systems and motorcycle helmets, including:** | | | **WP.29/** | **2021-2030** | **Number of CPs applying UN Regulations/ UN GTR** |  |
| **Standards on front (rear) and side impact to ensure that occupants are protected in a front and side-impact crash;** | Revised UN Reg. 94 (Frontal collision) (Sup.2, 03 & 04 series) – Enlargement of scope: M1 ≤ 3,500 kg and N1 ≤ 2,500 kg and EVS[[6]](#footnote-7) |  | GRSP | Jan-dec. 2021 |  |  |
|  | Revised UN Reg. 95 (Lateral collision) (04 & 05 series) - Enlargement of scope: M1 ≤ 3,500 kg and N1and EVS 2 |  | GRSP | Jan-dec. 2021 |  |  |
|  | Revised UN Reg. 17 (seat strength) (10 series) to cope whiplash injuries. |  | GRSP | Jan-dec. 2021 | 51 CPS to the 1958 Agreement |  |
|  | UN Reg. 153 (Fuel system integrity and electric power train safety at rear-end collision) |  | GRSP | Jan-dec. 2021 | 57 CPS to the 1958 Agreement |  |
|  | UN Reg. No. 160 (Event Data Recorder), storage of motor vehicle crash event data for analysis of safety equipment (e.g., advanced restraint systems). |  | GRSG | Jan-dec. 2021 | [57] CPS to the 1958 Agreement |  |
|  |  | UN GTR No. 13 (HFCV) – Phase 2 –material compatibility H2 embrittlement fuelling receptacle | GRSP | Jan-dec. 2021 |  |  |
|  |  | UN GTR No. 20 (EVS) – Phase 2-Thermal propagation | GRSP | Jan-dec. 2021 |  |  |
| **Safety-belts and safety-belt anchorage for all seats to ensure that safety-belts are fitted in vehicles when they are manufactured and assembled;** |  |  | GRSP |  |  |  |
| **ISOFIX child-restraint anchor points to secure the child-restraint systems attached directly to the frame of the vehicle to prevent misuse;** |  |  |  |  |  |  |
| **Electronic stability control to prevent skidding and loss of control in cases of oversteering or understeering;** |  |  |  |  |  |  |
| **Advanced emergency braking to reduce collisions;** | Revised UN Reg. No. 152 (02 series) - Advanced Emergency Braking Systems (AEBS) for M1 and N1 vehicles |  | GRVA | Jan-dec. 2021 | 57 CPS to the 1958 Agreement |  |
| **Pedestrian (cyclist) protection standards to reduce (and prevent) the severity of impact with a motor vehicle;** | UN Reg. No. 158 on reversing motion (improving drivers’ awareness of vulnerable road users behind vehicles when reversing). |  | GRSG | Jan-dec. 2021 | 57 CPS to the 1958 Agreement |  |
|  | UN Reg. No. 159 on moving off information systems (MOIS) for detection of pedestrians and cyclists |  | GRSG | Jan-dec. 2021 | 57 CPS to the 1958 Agreement |  |
| **Motorcycle helmets certified according to international harmonized standards;** | Revised UN Reg.22 (Protective helmet) (06 series of amendments) - Test method of measuring rotational acceleration | Testing requirements on aftermarket accessories | GRSP | Jan-dec. 2021 | 48 CPS to the 1958 Agreement |  |
| **Anti-lock braking system and daytime running lights for motorcycles;** |  |  |  |  |  |  |
| **Intelligent speed assistance systems to help drivers keep to speed limits;** |  |  |  |  |  |  |
| **eCall or Accident Emergency Call Systems (AECS) to trigger an emergency response by an in-vehicle sensor.** |  |  |  |  |  |  |
| **Ensure that high-quality, harmonized safety standards are kept throughout the full lifecycle of the vehicle, e.g. through:** | | | **WP.29** | **2021-2030** | **Number of CPs applying UN Rules** |  |
| **Mandatory certification and registration systems for new and used vehicles based on established safety requirements and combined with routine inspections** |  |  |  |  |  |  |
| **Regulations for the export and import of used vehicles that are accompanied by inspections at entry and exit points, and mandatory periodic technical inspection of vehicles** |  |  |  |  |  |  |
| **REQUIREMENTS FOR IMPLEMENTATION: LEGAL FRAMEWORKS** | | | **WP.29** | **2021-2030** | **Number of CPs applying UN Regulations/ UN GTR** |  |
| **1958 Agreement, Reciprocal Recognition of Approvals for all types of wheeled vehicles related to safety and environmental aspects.** |  |  | WP.29/AC.1 | Jan-dec. 2021 |  | Number of new CPs to the 1958 Agreement: |
| **1998 Agreement, Global Technical Regulations for Wheeled Vehicles, Equipment on safety and environmental performance.** |  |  | WP.29/AC.3 | Jan-dec. 2021 |  | Number of new CPs to the 1998 Agreement: |
| **1997 Agreement Periodical Technical Inspections of Wheeled Vehicles and the Reciprocal Recognition of Such Inspections** |  |  | WP.29/AC.4 | Jan-dec. 2021 |  | Number of new CPs to the 1997 Agreement: |

1. La majorité des représentants ont participé à la session à distance. Une interprétation simultanée était disponible dans les langues officielles de la CEE. [↑](#footnote-ref-2)
2. La CLEPA représentait aussi la MEMA (Motor and Equipment Manufacturers Association) et la JAPIA (Japan Auto Parts Industries Association) (TRANS/WP.29/885, par. 4). [↑](#footnote-ref-3)
3. IWG Co-Chairs [↑](#footnote-ref-4)
4. \* Information on the contracting parties (38), the Global Registry and the Compendium of Candidates are in document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.26. [↑](#footnote-ref-5)
5. Target 5: By 2030, 100% of new (defined as produced, sold or imported) and used vehicles meet high quality safety standards, such as the recommended priority UN Regulations, Global Technical Regulations, or equivalent recognized national performance requirements. [↑](#footnote-ref-6)
6. Alignement to UN GTR No. 20 – Electric Vehicle Safety. [↑](#footnote-ref-7)